Quatre-vingt-treizième année. — N° 169. Le Numéro : 0,20 NF Jeudi 20 Juillet 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant nominations (magistrature) (p. 6618).

Arrêtés portant admission à la retraite et conférant l'honorariat (officiers publics et ministériels et personnels des services judiciaires) (p. 6618).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets portant nominations (administration centrale et administration préfectorale) (p. 6618).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets portant promotions, nominations, reclassement, report de prise de rang et rectificatif (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 6619)

Arrêtés des 3 et 10 juillet 1961 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains sis au Mont-Dore et à Châteaurenard (p. 6627).

Arrêté et *décision* portant inscriptions à un tableau d'avancement et mise en disponibilité (armée de terre, active) (p. 6627).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décrets portant nominations, titularisations, mutations et admissions à la retraite :

Administration centrale des finances (p. 6628).
Administration centrale des finances et services centraux des administrations financières (p. 6628).
Administration centrale des affaires économiques (p. 6628).
Expansion économique à l'étranger (p. 6628).
Services extérieurs du Trésor (p. 6628).

(1 f.)

Arrêtés du 19 juin 1961 portant ouverture de concours et d'un examen d'aptitude technique spécial pour le recrutement d'élèves administrateurs, d'attachés stagiaires et d'adjoints techniques à l'institut national de la statistique et des études économiques (p. 6628).

Arrêté du 7 juillet 1961 fixant l'organisation et le programme de l'examen pour l'admission des élèves libres à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique (p. 6630).

Arrêté du 7 juillet 1961 ouvrant un examen pour l'admission d'élèves libres à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique (p. 6630).

Arrêté du 13 juillet 1961 portant réévaluation de recettes (p. 6630).

Arrêtés portant détachement et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (enquêtes économiques et institut national de la statistique et des études économiques) (p. 6631).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret portant approbation de l'élection par l'académie de médecine d'un membre titulaire (p. 6631).

Décrets portant transformation d'une chaire, nomination et admission à la retraite (enseignement supérieur et enseignement du second degré) (p. 6631).

Arrêté du 7 juillet 1961 fixant les modalités de l'admission dans les sections préparatoires aux écoles normales nationales d'apprentissage (dessin industriel) (p. 6631).

Arrêté portant attribution du brevet d'initiateur en plein air (p. 6632).

Arrêté portant attribution du brevet de moniteur de plein air (p. 6632).

Arrêté portant attribution du diplôme de moniteur de ski ou du brevet de moniteur auxiliaire de ski (p. 6632).

Arrêté portant reclassement (jeunesse et sports) (p. 6632).

Liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'expert comptable (sessions 1960-1961) (p. 6632).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 11 juillet 1961 portant agrément d'experts pour la visite des générateurs de vapeur ou d'eau chaude (p. 6635).

Arrêté portant attribution de fonctions (service des instruments de mesure) (p. 6635).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décrets portant nomination et radiation des cadres (administration centrale et services agricoles) (p. 6633).

Arrêté du 31 mai 1961 relatif au contrôle des aptitudes des animaux domestiques (p. 6633).

Arrêté du 31 mai 1961 relatif à la création de postes et à la désignation de commissaires du Gouvernement auprès des organismes de contrôle des aptitudes des animaux domestiques (p. 6633).

Liste d'admissibilité à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires (concours de 1961) (p. 6634).

Liste d'admissibilité aux écoles nationales vétérinaires en 1961 (p. 6635).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêtés relatifs à des sociétés d'habitations à loyer modéré (p. 6636).

Arrêtés portant dissolution d'associations syndicales de reconstruction (p. 6636).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Décès d'un député. — Déchéance d'un député. — Modification à la liste des députés n'appartenant à aucun groupe. — Convocation de commissions. — Communication faite à l'Assemblée par le Conseil constitutionnel (p. 6636).

Sénat. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Décès d'un sénateur. — Nomination des représentants du Sénat à la commission mixte paritaire. — Modification aux listes des membres des groupes. — Convocation de commission. — Convocation de la conférence des présidents. — Réunion de commission (p. 6637)

Commission mixte paritaire. — Nomination de membres titulaires et suppléants (p. 6639).

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Ordre du jour (p. 6639).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Résultats du tirage de la vingt-huitième tranche de la loterie nationale 1961 (p. 6640).

Ministère des postes et télécommunications.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs féminins (p. 6639).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (25e semaine de 1961) (p. 6642).

Annonces (p. 6643).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — N° 45.

Compte rendu intégral des débats du 19 juillet 1961 (p. 1783).

Sénat. — N° 27.

Compte rendu intégral des débats du 19 juillet 1961 (p. 863).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 17 juillet 1961 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 17 juillet 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature :

Sont nommés :

Juge au tribunal de grande instance de Bougie : M. Paradis-Barrère, juge au tribunal d'instance de Collo, en remplacement de M. Violle, qui a été nommé vice-président au tribunal de grande instance de Constantine.

Juge au tribunal de grande instance de Tiaret : M. Donnadille, juge au tribunal d'instance de Khenchela, en remplacement de M. Collomb-Clerc, dont la nomination a été rapportée.

Juge au tribunal de grande instance de Constantine : M. Orosco, juge au tribunal d'instance du Kroubs, en remplacement de M. Lavaud, qui a été nommé juge d'instruction au tribunal de grande instance d'Orléans.

M. Cazes, juge au tribunal de grande instance de Mascara, est chargé pour trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal, en remplacement de M. Couchoud, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de grande instance de Guelma.

M. Darles, juge au tribunal de grande instance de Tlemcen, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Rozo, qui a été nommé juge d'instruction au tribunal de grande instance de Béthune.

M. Orosco, juge au tribunal de grande instance de Constantine, est chargé pour trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal, en remplacement de M. Lavaud, qui a été nommé juge d'instruction au tribunal de grande instance d'Orléans.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 10 juillet 1961, l'honorariat est conféré à M. Dussaule (André-Alexandre), ancien notaire à Alger.

Personnels des services judiciaires.

Par arrêté du 11 juillet 1961, M. Muller (Eugène), secrétaire en chef du parquet du tribunal de grande instance de Sarreguemines (8e échelon), est admis à faire valoir ses droits à la retraite, par limite d'âge, à compter du 27 novembre 1961.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 19 juillet 1961 portant nomination d'un directeur au ministère de l'intérieur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 58-1136 du 28 novembre 1958 portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 59-1141 du 1er octobre 1959 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;

Vu le décret n° 59-442 du 21 mars 1959 fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la disposition du Gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Gouazé (Jean), directeur du personnel et du matériel de la police, est nommé directeur de la réglementation.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
ROGER FREY.

Décret du 19 juillet 1961 portant nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 58-1136 du 28 novembre 1958 portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 59-1141 du 1er octobre 1959 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Pelletier (Paul), directeur de la réglementation, est nommé préfet hors cadre.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
ROGER FREY.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 13 juillet 1961 portant promotion d'officiers de l'armée active.

Par décret en date du 13 juillet 1961, sont promus, à titre définitif, pour prendre rang du 1er juin 1961, les officiers de l'armée active désignés ci-après :

Service de santé des armées.

ARMEE DE MER

MÉDECINS

Au grade de médecin principal.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Bouchacourt (Alain), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. Kerjan, retraité.

PHARMACIENS CHIMISTES

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 2e classe.

M. le pharmacien chimiste principal Badré (Fernand-René-Gaston), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. Dizerbo, retraité.

Au grade de pharmacien chimiste principal.

1er tour (ancienneté). M. le pharmacien chimiste de 1re classe Kerguen (Raymond-Albert-Louis-Marie), port matriculaire : Lorient, en remplacement de M. Badré, promu.

Service des essences.

INGÉNIEURS DES TRAVAUX

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux.

MM. les ingénieurs de 3e classe des travaux :

Priouret (Charles-Marcel).
Bonnin (Guy-Marie-Jean).
Simonnot (Robert-Joseph).
Vincens (Jean-Louis-Léon).
Jego (Yves).

Décret du 13 juillet 1961 portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 13 juillet 1961, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve, pour prendre rang du 16 juin 1961, les aspirants de réserve dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM. Achard (Gérard-Eugène-Léon), 131e R. I.
Amar Mokrane, 16e R. T.
Amara Khatir, 16e R. T.
André (Jean-François), C. F. S. O. I. n° 1.
Anquetil (Jean-Claude-Bernard-Clément), 31e B. C. P.
Artur de La Villarmois (Régis-Marie-Ghislain), 22e R. T.
Astruc (Claude-Augustin-Paul), 22e R. T.
Atzemis (Jean), 4e R. T. M.
d'Auber de Peyrelongue (Emmanuel-Henri-Jean), 152e R. I. M.
Bach (Jean-Marie-Simon), 60e R. I.
Baechlin (Pierre-Paul-Marie-Joseph), 5e R. T. M.
Balle (Joseph-Pierre-Auguste), 117e R. I.
Barriac (Denis-Jean-Paul), 4e R. T. M.
Bederic (Guy-Bernard-Marie), 121e R. I.
Belkacem Abderrahman, 24e G. C. P.
Benmalek Abdelaziz, 121e R. I.
Bouadda Zoubir, 8e G. C. P.
Bougnoux (Michel-Gérard-Jean), compagnie de commandement secteur de Géryville.
Bourgeois (Gérard-Pierre), C. A. R. n° 1.
Bourgoin (Jacques-Gérard), 60e R. I.
Bousquet (Jean-Claude), C. A. R. n° 101.
de Brabander (Jacques-Edmond), C. C. I. (61e B. I.).
Bretin (François-Georges-Charles-Claude), 8e B. Z.
Brunault (Jean-Christian-Joseph), 153e R. I. M.
Butez (Jean-Pierre-Georges-Simon), 67e B. I.
Cailleux (Bernard-Lucien-Emile), 1er R. T.
Camus (Jean-Georges-Marie), 117e R. I.
Chabani Toufik, 156e R. I.
Chaffaud (René-François), 23e R. I.
Chaisemartin (Guy-Hubert), 2/8e R. I.
Chovet (Henri-Frédéric), 81e R. I. A.
Cornic (Marcel-Jean-Yvan-Marie), 6e R. I.
Coucharrière (Patrick-Henri-Marie-Marcel), 31e B. C. P.
Cracogna (Mario-Joseph), 13e R. T.
Creteur (Robert-Rémi), 121e R. I.
Cuenin (Bernard-Aimé-Léon), 152e R. I. M.
Dapot (Georges-Joseph-Marie), 49e B. I.
Darraidou (Michel), 29e B. C. P.
Delobelle (Bertrand-Charles-Marie-Joseph), 24e G. C. P.
Denicourt (Marcel-Joë), 51e R. I.
Denouette (Guy-Charles-Joseph), 5e R. I.
Diant (Patrick), 3e R. T.
Domagala (Edmond-François), 2/1er R. T. M.
Dougny (Jacques-Marius), 26e R. I. M.
Doyen (Henry-Jean-Félix), 1er R. E.
Druker (Jean), 14e B. C. A.
Duborper (Michel-Pierre-Jacques), 3/43e R. I.
Duquin (Georges-Léon), S. A. A. (C. A. R. n° 101).
Durand (Daniel-Marcel-René), 131e R. I.
Frin (Yves-Jean-Marie), 5e B. C. P.
Futin (Jacques-Paul), E. S. M. I. A. Coëtquidan.
Gagnepain (Jacky-Achille), 152e R. I. M.
Galois (Serge-Albert-André), 28e B. C. A.
Gast (Alain-Germain-Léopold), 31e B. C. P.
Gaudet (Jean-Claude), 42e R. I.
Glacet (Jean-Pierre-Gérard), 13e R. T.
Goddier (Roland-Pierre-Auguste), 94e R. I.
Gros (Daniel-Paulin-Marie), 5e R. I.
Gueneau (Emile-Pierre), 4e R. T.
Guiffray (Louis-Marie-Joseph-Henri), 2e R. E. I.
Guillon-Cottard (Pierre-Michel), 5e R. T. M.
Guintrand (Jean-Gabriel-Abel), 2e G. C. P.
Guy (Claude-Emile), 21e R. T.
Haugades (Jean-Pierre-Etienne-François-Auguste), 1er R. E.
Hirt (André-Charles-Roger), 5e R. T. M.
Houlez (René-Marcel), 2e R. I.
Ians (André), 57e R. I.
Jaillet (Robert), 6e R. I.
Juredieu (Jean-Pierre-Auguste), 1/3e R. I. A.
Koudeche Ramdane, 23e R. I.
Krauss (Jean-Pierre), 10e B. C. P.
Larroze-Francezat (Robert-Joseph), 2e R. E. I.
Larue (Jean-Jacques-Adolphe), 94e R. I.
Lazardeux (Michel-Jean-Claude), 5e R. I.
Le Cam (Michel-Yves-Louis-Francis), 26e R. I. M.
Le Corre (Jean-Raymond), 128e B. I.
Le Faucheur (Yves-Louis-Marie), 22e R. I.
Le Guen (Jean-Paul), base Alat n° 101.
Lesaicherre (Marie-Ange-Jean), 22e R. I.
Lesseur (Raymond-Pierre), 51e R. I.
Ligonnet (Bernard-Henri-Germain), 8e G. C. P.
Litvinenko (Pavel), 5e R. T. M.
Lorson (Jacques-Jean), 60e R. I.
Lossignol (Pierre-Jules-René), 26e R. I. M.
Majcherczyk (Richard), 1er R. E.
Malichier (André-Maurice), 51e R. I.
Martin (Claude-Louis), 49e B. I.
Masson (Jean-Marie-Toussaint), 1er R. E.
Merinis (Jean-Claude-René-André), 5e R. T. M.
Micouleau (Jean-Claude-Firmin-Henri), 6e R. I.
Momplot (Louis-Henri), 110e R. I. M.
Montero (Guy-Lucien-Edouard), 1er R. E.

MM. Moreau (Jean-Pierre-Alfred), 21e R. T.
Niederberger (Alain-Henri-Jean-Marie), 2/93e R. I.
Notebaert (Bernard-Lucien), compagnie de commandement secteur Corneille.
Olive (André-François-Charles), 5e R. I.
Panetier (Jean-Claude-Robert), 1/3e R. I. A.
Paqueraud (Jean-Jacques), 1/9e R. T. M.
Parmeland (Pierre-Léon-Gabriel), 1er R. E.
Periot (Alain), 8e G. C. P.
Perrousseaux (Yves-Edouard), 23e R. I.
Peters (Claude-Louis-Joseph-Gustave), 153e R. I. M.
Pierre (Jacques-Daniel), 29e R. T.
Pierre-Charles (Marcel-Mathurin), 5e R. I.
Ploye (Gérard-Marie-Bernard), C. D. P. n° 2.
Pouzadoux (Laurent-Luc-Michel), 3/44e R. I.
Prost (Michel-Marie-Alphonse), 3e B. Z.
Queri (Richard-Jean-Adémar), 4e B. C. P.
Raguideau (Gilbert-Benoît), 21e R. T.
Reyre (Pascal-Bernard-Barthélémy-Marie), 153e R. I. M.
Ribes (Michel), 22e R. I.
Rodriguez (André-Charles), 156e R. I.
Rolland (Jean-Antoine), 5e R. T. M.
Room (Joël-Gaston-Oscar), 131e R. I.
Ruelle (Jacky-Robert-Michel), 1er R. T.
Ruinet (Jean-Pierre-Roger-Maurice), 25e B. C. A.
Rulleau (Louis-Pierre), 3/44e R. I.
Santiard (François-Dominique-Marie-Bénigne-Jean), compagnie de commandement secteur Géryville.
Simon (Alexis-Luc-Marcel), 4e B. C. P.
Tahmi Brahim, 13e R. T.
Tamet (Michel-Jean), 131e R. I.
Thiboult (Maurice-Raymond), C. E. P. N. C. Montauban.
Toussaint (Gabriel-Gislain), 1er R. I. M.
Trefeil (Gérard-Jean-Henri), 28e B. C. A.
Videlier (Daniel-Charles-Bernard), 24e G. C. P.
Villedieu (Paul-Georges-Lucien), 8e B. Z.
Vincent (Jacques-Oscar-Joseph), compagnie de commandement secteur Arris.
Violet (Guy-Maurice-Arthur), 4 R. T. M.
Viudes (Serge-Armand-Joseph), 31e B. C. P.
Wartel (Alain-Gaston-François), 131e R. I.
Witmeyer (Jacques-Marius-Marie), C. A. R. n° 8
Zeghdoudi Mustapha, 1er R. I. M.
Favreau (Pierre-Louis-Henri-François), S. C. n° 11 Telergma.
Marchand (Jean-Henri), 158e B. I.

Arme blindée et cavalerie.

MM. Baccichetti (Antoine), 2e cuirassiers.
Ballot-Lena (Bernard-Henri-Rodolphe), C. A. R. 101.
Bapst (François-Pierre-Charles), 2e cuirassiers.
Castells (Louis-Marcel-Roger), E. A. A. B. C.
Chanfray (Jean-Joseph-Marie), S. F. J. A.
Charasson (André-Marcel), S. F. J. A.
Cormier (Michel-Ferdinand-Bernard), 12e cuirassiers.
Demanget (Gérard-Jean-Stéphane), 2e dragons.
Demarcy (André-Lucien-Fernand), S. F. J. A.
Deschamps (Jean-Pierre-Georges-Henri), 2e dragons.
Dubois (Bernard-René-Paul), 2e cuirassiers.
Dumez (Jean-Marie-René-Roger), 8e dragons.
Egret (Charles-Henri), C. A. R. 101.
Graziani (Jean-Paul-César), 3e spahis.
Guiziou (Yves-Jean-Michel), 24e spahis.
Humbert (Jean-Frédéric), 2e cuirassiers.
Ivaldi (Simon-Christian-Emile), 8e R. I. A.
Lagadec (Isidore), 20e dragons.
Lecharny (Jean-Loup-Marie), C. A. R. 101.
Mathieu (Christian-Robert), 8e hussards.
Miribel (Jacques-Hubert), 6e R. C. A.
Palewski (Dominique-Serge-Marie), C. A. R. 101.
Parmentier (Michel-Paul), 28e dragons.
Rheinart (Patrick-Jean-Henri), S. F. J. A.
Richard (Jean-Louis), S. F. J. A.
Riou (Pierre), C. A. R. 101.
Ruff (Jean-Marie-Jacques), 12e cuirassiers.
Simon (Jean-Claude-Julien-Lucien), 2e dragons.
Testud (Lucien-Rodolphe), 4e cuirassiers.
Valle (Claude-Charles), 22e spahis.
Valle (Jean-Louis), 4e dragons.
Widenlocher (Gérard-Louis), C. A. R. 101.

Artillerie.

MM. Beguerie (Guy-Pierre), 621e G. A. S.
Betton (René-François-Jules), 2/62e R. A.
de Boissieu (Armand-Jacques-Yves-Marie-Joseph), affaires algériennes.
Bottard (Jean), affaires algériennes.
Bougon (Michel-Marie-Georges), 411e R. A. A.
Boutet (Gérard-André), 73e R. A.
Brabis (Daniel-Jean-Louis), 32e R. A. L. E.
Buathier (André), S. F. J. A.
Cartoux (André-Elie-Joseph), E. S. A. A.
Charbit (Isidore), 3/65e R. A.
Cluzel (Jean-Luc-Marcel), affaires algériennes.
Couderc (Yvan-Louis), C. I. 19e R. A.
Croci (Marc-Félix), affaires algériennes.
Crouzette (Michel-Jean-Prosper), 4/8e R. A.
Delzongle (Jacques), affaires algériennes.
Deregnaucourt (Jean-Ferdinand), 32e R. A. L. E.
Doizie (Claude), S. F. J. A.
Fleouter (François-Yves-Jean), 2/62e R. A.
Fouillot (Pierre-Raymond-Roger), 2e R. A.
Freneaux (Philippe), 2/67e R. A.
Gaure (Michel-Pierre-Henri), 1/43e R. A.
Godard (Jean-Claude-Marie), 2/67e R. A.
Grégoire (Jacques-Fernand), 1/23e R. A.
Haciane Abderrahmane, S. F. J. A.
Henrion (René-Albert), affaires algériennes.
Jaquet (Michel-Albert), 1/39e R. A.
Kasparek (Tadénoz), 3/65e R. A.
Kramarczyk (Henri), 411e R. A. A.
Lakatos (Vasil), E. S. A. A.
Lefay (Henri-Jean-Jacques), 1/59e R. A.
Le Roux (Henri-Guy), 1/38e R. A.
Liebhard (Bernard-Henri-Marie), S. F. J. A.
Lombard (Robert-Fernand), affaires algériennes.
Lopez (Thomas), 32e R. A. L. E.
Lucas de Peslouan (Guy-Marie-André), 2/62e R. A.
Maire (François-Pierre-Gaston), affaires algériennes.
Mangold (Charles-André), 1/18e R. A.
Martin (Jean-Paul-Marie-Abel), 1/38e R. A.
Maurice (Jean-Claude-François-Marie), 1/23e R. A.
Medrala (Jean-Stanislas), 610e G. E. I. A. S.
Moulin (Yves-Albert), 1/43e R. A.
Mourette (André-Marcel), 2e R. A.
Pasinetti (Roger-Jacques), 1/59e R. A.
Pasquier (Denis-René-Louis-Marie), 32e R. A. L. E.
Ponthieu (Michel-Maurice-Camille-Jules), 620e G. A. S.
Purel (Jean-Julien-Edmond), 702e G. A. G.
Raffner (Jean-Georges), S. F. J. A.
Ray (Jean-Christian-Pierre), C. M. F. P. n° 2.
Rey (Gilbert-Marcel), 2e R. A.
Roquet (Daniel-Raymond), C. A. R. n° 2.
Seitz (Jean-Louis-Joseph), 1/18e R. A.
Sevilla (Christian), S. F. J. A.
Sivera (Jean-Claude), 1/47e R. A.
Solignac (Henri-Marcel-Joseph), affaires algériennes.
Tourte (Claude), 3/28e R. A.
Tur (Daniel-Eugène-Pierre), S. F. J. A.
Vincent (Jean-Claude-Lucien), affaires algériennes.
Wisnewsky (René-Aron), 620e G. A. S.

Train.

MM. Abdi Laroussi, 504e B. T.
Benguigui (Jacques), E. A. T.
Benyniat Ahmed, 533e G. C. T.
Binz (Henri-Emile-Roch), 513e G. T.
Chapiron (Michel-Louis-Jean), 51e B. S.
Chastaing (Denis-Pierre), C. A. R. 101, affaires algériennes.
Chikhi Benaouda, 25e E. T.
Dubois (Jean-François), 519e B. T.
Febvay (Jean-Marie-Del-Antoine), S. F. J. A.
Flicourt (Alain-Charles-Jean), D. T. M. V. F.
Frouge (Daniel-Pierre-Etienne), 504e B. T.
Giffard (Michel-Maurice-Eléonore-Alphonse), 385e G. C. T.
Grisot (Jean-Rémy-Bernard), 538e C. T.
Kohlmüller (Jean-Daniel-Maurice), 509e G. T. R. G. T.
Labarbe (Jean-Claude-René), 405e B. S.
Lambert (Jean-Claude-Marie-René), D. T. M. V. F.
de Lavenne de La Montoise (Jean-Hervé-Henri-Georges), D. T. M. V. F.
Michel (Roger), 521e G. T. R. G. T.
Muscat (Bernard-Louis-Georges), 271e C. C. R.
Nouqueret (Robert-Martial-André), 226e C. C. R.
Orell (Jacques-François-Barthélemy), 587e B. T.
Preisser (Jean-Louis-Albert), G. L. A. n° 2.
Roch (Raymond-Auguste-Michel), 526e G. T. R. G. T.
Roland (Jean-André), 585e B. T.
Touzot (Jean-Eugène-Raymond), S. F. J. A.
Vales (Claude-Pierre-Paul), 537e G. T.
Vernié (Francis-André-Jean), C. A. R. 101, affaires algériennes.
Weinachter (Philippe-Edgard-Jean-Pierre), 516e G. T. R. G. T.
Yahyaoui (Mohand-Alix), 584e B. T.

Génie.

MM. Abbate (Norbert-Antoine-Pierre), 5e R. G.
Alexandre (Jacques), 41e B. G.
Alglave (Claude-Jules-Emile), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Aubrion (Bernard), 5e R. G.
Badoche (Jean-Georges), 960e C. M. E. B.
Butin (Jean-Louis), 34e B. G.
Charpy (Jean-André), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Chiron (Jean-Jacques), 70e C. G. Z.
Cicero (André-René), E. A. G.
Contri (Jean-Pascal), 12e B. G.
Corbeau (Daniel), 952e C. M. E. B.
Couillard (Jean-Pierre), 3/117-R. A. (S. F. J. A.).
Dambo (Denis-Robert), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Dupayrat (Jacques-Etienne), 72e B. G.
Espourteille (François-Sylvain), 5e B. G. C. (S. F. J. A.).
Govaerts (Gérard-Henri), 62e R. A. (S. F. J. A.).
Guy (Daniel), 19e R. G.
Heutte (Daniel-Roland-Bernard), 19e R. G.
Jedeau (Serge-Christian), 9e B. G.
Journoud (Olivier-Joseph), 19e R. G.
Leszczynski (Jean-Pierre), 19e R. G.
Lodier (Jacques-Maurice), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Louazon (Yves-Léon), 3e B. G.
Lubasz (Stéphan), C. A. R. n° 5.
Mabit (Pierre-Gilbert-Maurice), 40e B. G.
Marzauk (Claude), 19e R. G.
Mazzega (Bruno), 13e R. G.
Meot (Bernard-Henri), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Morache (Guy-Marie), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Morlon (Alain-Henri-François), 42e B. G.
Mrdakovitch (Jean-Claude), 19e R. G.
Pancak (Philippe-Pierre), 72e B. G.
Petitdidier (Pierre-Emile-Xavier), 19e R. G.
Pitet (Pierre-Marcel-Elie), 11e R. G.
Schneider-Maunoury (Bruno), 70e C. G. Z.
Sébastien (Jean-Noël), 63e C. R. D. (S. F. J. A.).
Stasse (Olivier-Jean), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Sztabholz (Albert), 9e B. G.
Takacs (Claude-Adrien), 54e C. G. Z.
Varjabedian (Bernard), S. R. I. A. S.
Vigier (Serge-Léon), C. A. R. 101 (S. A. S.).

Transmissions.

MM. Aymes (Jacques-Emilien-Théophile), 54e B. T.
Baptiste (Henri), S. A. S.
Barbagelata (André-François), S. A. S.
Colpart (Jean-Gaston-Nestor-Achille), S. F. J. A.
Coupe (Gérard-Joseph-Marie-Charles), 54e B. T.
Dacquin (Stéphane-Richard-Gaston-Paul), 45e R. I. T.
Duculty (Jean-Paul-Auguste-Antoine), 708e C. T.
Durand (Jean-Albert), 145e B. T.
Fabre (François), S. F. J. A.
Frances (Jean-Paul), 151e B. T.
Gauthier (Louis-Michel-Didier-Bernard), S. A. S.
Gelé (Jacques-Aristide-Marcel), 503e C. P. T.
Genetre (Claude-Eugène-Henri), 152e B. T.
Genevaux (Paul-Marie-Constant), S. A. S.
Gillet (Jacques-Adrien), S. F. J. A.
Guertin (Jean-Jacques), 45e R. I. T.
Iverne (Bernard-Emile-Gérard), E. M. A. T./A. F. N.
Junqua (Claude-Gilbert), S. A. S.
Lefebvre (René-André-Eugène), 632e C. C. H.
Ouenne (André-Michel-Rémy-Frédéric), 71e B. T.
Quintin (Christian-Louis), 45e R. I. T.

Service du matériel de l'armée de terre.

CADRE DE DIRECTION

MM. Kutniak (Alexandre), 751e C. Mu. Algérie.
de Picciotto (Sami), 801e C. O. S. M. Algérie.
Vandecasteele (Jean-Paul), 771e C. Ess. Algérie.

CADRE TECHNIQUE

MM. Achery (Jacques-Marcel-Augustin), 731e C. Ess. Algérie.
Busnel (Yves-Eugène), 186e C. R. D. Algérie.
Castel (Robert), C. A. R. 101 (S. A. S.).
David (Paul-Emile-Marie), 709e C. Ess. Algérie.
Glachant (Nicolas-Michel-François), 711e C. Ess. Algérie.
MM. Grammont (Paul-Désiré-Adolphe), 709e C. Ess. Algérie.
Grasdepot (Michel-Fernand), 79e C. R. D. Algérie.
Madamour (Paul-Joseph-Marius), 709e C. Ess. Algérie.
Nicolas (Michel-Léon-Lucien), 750e C. Mu. Algérie.

CADRE ADMINISTRATIF

MM. Bardet (Michel-Albert), 608e C. Mag. F. F. A.
Baumgartner (Daniel-Abel), E. S. A. M. Fontainebleau.
Guez (Claude-Marie-Raymond), 9e B. M. R. G. Marseille.
Imler (Jacques-Charles), 12e C. S. M. Algérie.
Le Lan (André-Paul), 52e C. R. D. Algérie.
Levy (Bernard-Lucien), 5e C. S. (S. T. A.).
Robert (Jean-Paul-Michel), 615e C. M. Epinal.
Stefanowski (Igor), 6e B. M. R. G. Epinal.
Vianne (Christian), 801e C. O. S. M. Algérie.

Service de l'intendance.

MM. Couvrat (Pierre-Marie-Louis), Algérie.
Ghez (Roland-Georges), Algérie.
Mazari Mohamed, Algérie.
Ott (Norbert-Alphonse), Algérie.
Peignois (Jean-Marie-Marcel), Algérie.
Quentin (Michel-René), Algérie.

TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

MM. Andanson (Pierre-André), 3e R. P. I. Ma.
Aupetitgendre (Alain-Georges), 23e R. I. Ma.
Bader (Jacques-Antonin), 8e R. P. I. Ma.
Belloncle (Pierre-Raymond), 16e R. I. Ma.
Bendris Abdelkrim, 27e B. I. Ma.
Berger (Jean-Pierre), 2e R. I. Ma.
Bourcart (Michel), 1er R. B. I. Ma.
Brochet (Jean-Lucien), 2e R. I. Ma.
Chaix (Alban), E. M. zone Nord-Est Constantinois.
Civet (Christian-Philippe), 6e R. P. I. Ma.
Dal Santo (Santé-Guiseppe), 27e B. I. Ma.
Daoudi Mustapha, 64e C. T. O. M.
Dhennin (Christian), 63e R. I. Ma.
Freybourger (Alain-Conrad), 2e R. I. Ma.
Goyard (Jacques-Georges), 6e R. P. I. Ma.
Guglielmero (René-Jacques), 2/73e R. I. Ma.
Lahorgue Poulot (Christian), 9e R. I. Ma.
Le Goff (François), 75e R. I. Ma.
Lerat (Jean-Paul), 63e R. I. Ma.
Lesche (Jochen), 1/4e R. I. Ma.
Leveque (Jean-Fernand), B. P. O. M.
Lorieux (Claude-Louis), B. P. O. M.
Loustau (Fernand-Auguste), B. P. O. M.
Mennessier (Henry-Albert), 21e R. I. Ma.
Monvoisin (Jean-Claude), B. P. O. M.
Morchoine (Jean-Claude), 43e B. I. Ma.
Objois (Albert-Michel), 8e R. I. Ma.
Oursel (Robret-Jacques), 75e R. I. Ma.
Pasquier (Claude-Jean), 27e R. I. Ma.
Perdrix (François-Noël), 27e B. I. Ma.
Pietrement (Guy-Georges), 16e R. I. Ma.
Regnier (Claude-Lucien), 24e R. I. Ma.
Renou (Guy-René), 75e R. I. Ma.
Sauteron (Henri-Adrien), 1er R. B. I. Ma.
S. N. P. Ahmed Ould Kacem, 21e R. I. Ma.
Taboada (Jean-Marie), 2/73e R. I. Ma.
Vieuge (Claude-Georges), 21e R. I. Ma.
Xiberras (Jean-Claude), 27e B. I. Ma.
Zareb Mohand, 1er R. I. Ma.

Artillerie de marine.

MM. Barel (André-Louis), 2/10e R. A. Ma.
Blondel (Jacques-Emile), 4/10e R. A. Ma.
Devos (Michel), 1/7e R. A. A. Ma.
Espinet (Claude-Bertil), 303e G. A. Ma. — F. F. A.
Lantoine (Jean-Pierre), 1/2e R. A. Ma.
Leblanc (Jean), 1/12e R. A. A. Ma.
Marcel (Albert-Paul), 1/7e R. A. A. Ma.
Montigneaux (Antoine-Jacques), 2/1er R. A. Ma.
Pillard (Robert-Marius), 5/10e R. A. Ma.
Soulard (Jean-Louis), 1/9e R. A. Ma.
Zavalichine (Serge-Michel), 2/10e R. A. Ma.

Décret du 13 juillet 1961 portant promotions dans les réserves du service de santé des armées (armée de terre).

Par décret en date du 13 juillet 1961 :
Est promu, pour prendre rang du 1er octobre 1959 :

(Reliquat tableau 1959.)

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Service de santé.

Au grade de médecin commandant de réserve.

M. le médecin capitaine Tribaudini (Georges-Victor-Joseph), 9e région.

Sont promus, pour prendre rang du 1er octobre 1960 :

(Tableau 1960.)

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Service de santé.

Au grade de médecin commandant de réserve.

M. le médecin capitaine Faure (Jean-Marie-Auguste), 7e région.

Au grade de pharmacien commandant de réserve.

Les pharmaciens capitaines :
MM. Humbert (Céleste-Henri), 7e région.
Marcot (Marcel-René), 7e région.

Au grade de médecin capitaine de réserve.

Les médecins lieutenants :
MM. Autier (Charles-Marie-Ernest), 1re région.
Badillet (Guy-Henri-René), 1re région.
Boyet (Jean-Guy-Alain), 1re région.
Dubois (François-Eugène-Auguste), 1re région.
Molimard (Robert), 1re région.
Monfray (Jean-Claude), 1re région.
Paycha (François-Louis-Camille), 1re région.
Yvonneau (Charles-Frédéric-Maxime), 1re région.
François (Henri-Robert), 6e région.
Israël (Lucien), 6e région.
Kieny (René-Céline-Albert), 6e région.
Lochard (Jean-Charles), 6e région.
Poli (Charles), 6e région.

Sont nommés, pour prendre rang du 1er octobre 1960 :

(Tableau 1960.)

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Service de santé.

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

Série « A ».

Les médecins aspirants :
MM. Audisio (Michel-Etienne-Dominique), 1re région.
Berthier (Jacques-Emmanuel), 1re région.
Jacquinot (Bernard), 1re région.
Michelier (Alain-Maurice-Michel), 1re région.
Remy-Neris (Jacques-Louis-Gaston), 1re région.
Bachelard (Pierre-Louis-Maurice), 6e région.
Charpentier (Michel-Jean-René), 6e région.
Girard (Claude-Ferdinand-André), 6e région.
Ouvry (Paul-Albert), 6e région.
Remigy (Emile-Joseph-François), 6e région.
Reny (Jean-Henri), 6e région.
Moriceau (Roger-Pierre-Charles-Louis), F. T. A.

Série « B ».

M. le médecin aspirant Montaut (Jacques), 6e région.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant de réserve.

Les pharmaciens aspirants :
MM. Autran (Jean), 1re région.
Portet (René), 1re région.
Thouault (Jean-Mathieu), 1re région.
Brichard (Jean-Louis), 6e région.

Au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.

Les dentistes aspirants :
MM. Kolsky (Maurice), 1re région.
Renardet (Robert-Louis-François), 1re région.
Lentz (Adolphe-Louis-Marie), 6e région.
Seyler (William), 6e région.

La date de prise de rang des médecins sous-lieutenants de réserve figurant à l'article 3 du présent décret au titre de la série « A » est reportée au 1er octobre 1956 (sans rappel de solde).
Les intéressés sont promus au grade de médecin lieutenant de réserve, pour prendre rang du 1er octobre 1958 (sans rappel de solde).

La date de prise de rang de M. le médecin sous-lieutenant de réserve Montaut (Jacques), 6e région, figurant à l'article 3 du présent décret au titre de la série « B », est fixée au 1er octobre 1954, sans rappel de solde, et M. le médecin sous-lieutenant de réserve Montaut (Jacques) est promu au grade de lieutenant de réserve, pour prendre rang du 1er décembre 1956.

La date de prise de rang des pharmaciens sous-lieutenants de réserve figurant à l'article 3 du présent décret est reportée au 1er octobre 1957 (sans rappel de solde).
Les intéressés sont promus au grade de pharmacien lieutenant de réserve, pour prendre rang du 1er octobre 1959 (sans rappel de solde).

Décret du 13 juillet 1961 portant nomination et promotions dans les réserves du service de santé de l'armée de terre.

Par décret en date du 13 juillet 1961 :
Sont promus, pour prendre rang du 1er octobre 1959 :

(Reliquat tableau 1959.)

RÉSERVE

Service de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

Au grade de médecin colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel Riou (Nonna), 6e région.

Au grade de médecin commandant.

M. le médecin capitaine Roussanne (Jean-François-André), 4e région.

Au grade de médecin capitaine.

M. le médecin lieutenant Boulakia (Sauveur-Yvan), 9e région.

Au grade de capitaine d'administration.

M. le lieutenant d'administration Aillères (Raoul-Georges), 5e région.

Sont promus, pour prendre rang du 1er octobre 1960 :

(Tableau 1960.)

RÉSERVE

Service de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

M. le médecin commandant Debeyre (Jean-Florimond-Firmin), 1re région.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines :
MM. Duperrat (Félix-Bernard-Raymond), 1re région.
Mozziconacci (Pierre), 1re région.
Robin (Jean-Louis-Robert), 1re région.
Balland (Armand-Charles), F. T. A.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants :
MM. Assayas (Lucien), 1re région.
Barkartz (Georges-André), 1re région.
Biau (Jacques-Maurice), 1re région.
Biette (Robert-Edmond-Julien), 1re région.
Bourgeois (Charles-Désiré-Marie), 1re région.
Broyelle (Claude-Albert), 1re région.
Canivet (Jean-Raphaël), 1re région.

MM. Cathala (Henri-Pierre-Maurice), 1re région.
Clatigny (Jean-Alfred), 1re région.
Couchet (Jean-Gaston-Roger), 1re région.
Culot (Yves-Camille-Marie), 1re région.
Dapoigny (Jean-Guy), 1re région.
Descrozailles (Charles-Calixte-Marie), 1re région.
Dumontet (Paul-Louis-André), 1re région.
Elbaz (Henri), 1re région.
Gremy (François-Pierre-Emmanuel), 1re région.
Guillaumin (Jean-Pierre-Adolphe), 1re région.
Ledu (Jean-Marie-Joseph), 1re région.
Leguerinais (Jacques-Paul), 1re région.
Lemaire (Jean-François-Jacques), 1re région.
Lenoir (Victor), 1re région.
Loiseau (André-Noël-Anatole), 1re région.
Lissac (Jacques-André-Georges), 1re région.
Morel (Jacques-Joseph-Yves), 1re région.
Ordel (Louis-Mathieu-Edmond), 1re région.
Polliot (Louis), 1re région.
Premont (Michel), 1re région.
Preney (Pierre-Louis), 1re région.
Quichaud (Jean-Marie), 1re région.
Roy (Georges-Gaston-André), 1re région.
Ruchenstain (Avram), 1re région.
Saraux (Henri-Camille-Amédée), 1re région.
Sevin (Pierre-Marie-Henri), 1re région.
Vacher (Jean-Lucien-Gabriel), 1re région.
Verley (Roger-Lucien-Hubert), 1re région.
Vigneron (Philippe-Denis), 1re région.
Aigouy (Gérard-Jean-Marie), 2e région.
Amoudru (Claude-Marie), 2e région.
Baude (Pierre-Eugène-Lucien), 2e région.
Benoît (Michel-Jean-François), 2e région.
Berche (Léon-Aimé-François), 2e région.
Berthou (Jacques-Achille-Ernest), 2e région.
Brunat (Georges-Jean-Maurice), 2e région.
Cardin (Michel-Eugène-Emile), 2e région.
Carlier (Gérard-Daniel-Marie), 2e région.
Cathelain (Louis-Henri-Julien), 2e région.
Coquerel (Raymond-Alphé), 2e région.
Coton (Jean-Anthime), 2e région.
Debailleul (Paul-François), 2e région.
Decroix (Gabriel-Victor-Marcel), 2e région.
Delannoy (Serge-Alphonse-Georges), 2e région.
Delelis (Jean-Auguste-Emile), 2e région.
Delassaux (Jean-Emile), 2e région.
Delemar (Gérard), 2e région.
Depinoy (Jean-Léonard), 2e région.
Dorémieux (Edmond-Charles), 2e région.
Douin (André-Georges-Pierre), 2e région.
Ferrand (Jacques-Jean-Marie), 2e région.
Fontaine (Michel-Raymond), 2e région.
Fruchart (Georges-François-Joseph), 2e région.
Graillot (Jacques-Roger-François), 2e région.
Hasbroucq (René-André-Marcel), 2e région.
Hocq (William), 2e région.
Laby (Jean), 2e région.
Langlois (Jean-André), 2e région.
Lemaitre (Jean-Gérard-Joseph), 2e région.
Maître (Marcel-Paul), 2e région.
Mercier (Maurice-Alfred-Henri), 2e région.
Montagne (André-Edmond), 2e région.
Paris (Pierre-Marcel-Henri), 2e région.
Perrin (Pierre-Auguste-Emile), 2e région.
Petit (Jérôme), 2e région.
Peumery (Jean-Jacques), 2e région.
Pollet (Francis-Florentin-Joseph), 2e région.
Ponte (Claude-Jean-Fernand), 2e région.
Quintard (Jean-Roger-Georges), 2e région.
Raulx (Charles-Georges-Louis), 2e région.
Rejou (Pierre-Guillaume-Jacques), 2e région.
Richard (Paul-Antoine-Georges), 2e région.
Rigot (Joseph-Victor), 2e région.
Ringot (Victor-Edouard-Joseph), 2e région.
Robeaux (Claude-René-Maurice), 2e région.
Rosset (Jacques-Pierre-Charles), 2e région.
Sarton (Guy-Marie-Albert), 2e région.
Vauban (Jean-Henri-Gustave), 2e région.
Agius (Jean-Carmel), 3e région.
Bercegeay (René-Joseph-Marie), 3e région.
Courtois (Bernard), 3e région.
Dupuy (Guy-Georges-Joseph), 3e région.
Goutard (Lucien-Edouard), 3e région.
Jiquel (Pierre-Félix-Jules), 3e région.
Juillard (Jean-Edmond), 3e région.
Lamiraud (Paul-Jean-Marcel), 3e région.
Le Floch (Gérard-Yves-Jean), 3e région.
Le Quellec (Louis-François), 3e région.
Mathis (Roland), 3e région.
Robillard (Jean-Marcel), 3e région.
Souron (Jean-Franck-Paul), 3e région.
Tazartez (Guy-Daniel), 3e région.
Wadier (Pierre-Alfred-Henri), 3e région.
Yquel (Maurice), 3e région.
Amdurski (Henryk), 4e région.
Ballan (Pierre), 4e région.
Barbancey (Yves-Marie-Georges), 4e région.
Barriere (Guy-Jean-Marie-Joseph), 4e région.
Bécheras (Paul-Emile-Yves), 4e région.
Berthon (Pierre-Maurice), 4e région.
Blanc (Guy-Jean-Gilbert), 4e région.
Bonnaud (Raymond-Roger-François), 4e région.
Boullaud (Jean-Marie), 4e région.
Boutonnet (Philippe-Antoine-Jean), 4e région.
Bouville (Jules-Eugène-Antoine), 4e région.
de Groc (Jacques), 4e région.
Fabas (Jean-Bernard), 4e région.
Faure-Muret (André-Louis), 4e région.
Galle (Roger-Emile), 4e région.
Hervy (Charles-Marie-Pierre), 4e région.
Lalague (André), 4e région.
Lenoir (Jean-Pierre), 4e région.
Lubicz (Salomon), 4e région.
Pascaud (Robert), 4e région.
Rippe (Pierre-Jean), 4e région.
Soumaille (Jean-Justin), 4e région.
Teissier (Pierre-René), 4e région.
Venet (André-Jean-Charles), 4e région.
Wicker (Maurice-Michel), 4e région.
Fajon (Bernard-Etienne-Christian), E. M. 5e région.
Gay (Robert-Jean-Marie), E. M. 5e région.
Lapras (André), E. M. 5e région.
Alcovert (François-Camille-Laurent), 5e région.
Bens (Albert-Pierre), 5e région.
Bolte (Jean-Noël), 5e région.
Blanc (René-Joseph-Marie), 5e région.
Bousquet (Jean-Antoine-Clément), 5e région.
Broue (André-Joseph), 5e région.
Carayol (Jacques), 5e région.
Cassan (Léon-Alexandre), 5e région.
Clauzade (Albert-Paul), 5e région.
de Seabra (Albert-Ménano), 5e région.
Ducos (Jean-Bernard), 5e région.
Egasse (Jean-François), 5e région.
Elichiry (Marie-Pierre), 5e région.
Favarel (Raymond-André-Jean), 5e région.
Fourès (Jean-Baptiste-Gilbert), 5e région.
Gaubert (Jacques-Jean-François), 5e région.
Joué (Gabriel-Raphaël-Joseph), 5e région.
Marion (Pierre-Jean-Emile), 5e région.
Mimart (Jacques-Auguste), 5e région.
Mole (André-Emile-Bernard), 5e région.
Pouche (Pierre-Louis-Henri), 5e région.
Prat (Robert-Jean), 5e région.
Puig (Gilbert), 5e région.
Rosenstein (Léon-Marcu), 5e région.
Saumade (Jacques-Marie-Albert), 5e région.
Sizaire (Robert-Armand), 5e région.
Zerbib (Pierre-Joseph), 5e région.
Beneult (Gaston-Hugues), 6e région.
Beyer (Paul-Antoine), 6e région.
Briquel (Pierre-Charles-Louis), 6e région.
Burg (Constant), 6e région.
Burghard (André-Guy), 6e région.
Champagne (Raymond-Marcel), 6e région.
Chaumont (André), 6e région.
Dollander (Alexis-François-Martin), 6e région.
Droullé (Jean-Eugène-Clovis), 6e région.
Grillot (Marie-François-Edouard), 6e région.
Gueudin (Pierre-Eugène), 6e région.
Gury (Jean-Marie-Adrien), 6e région.
Hartemann (Pierre-Georges-René), 6e région.
Karli (Pierre-Camille), 6e région.
Lachkar (Albert-Ange), 6e région.
Larcan (Alain), 6e région.
Leclerc (René-Marc), 6e région.
Lescao (Georges-Pierre-René), 6e région.
Linck (Paul), 6e région.
Meyrat (Robert-Georges-François), 6e région.
Moïse (Robert-Pierre-Charles), 6e région.
Paulus (Adolphe-Pierre), 6e région.

MM. Quéreux (Pierre-Léon-Alexandre), 6e région.
Rauber (Guy-Edmond-Louis), 6e région.
Salvet (Alfred-Antonin), 6e région.
Sauvage (René-Clément), 6e région.
Schneider (Jean-Antoine-Max), 6e région.
Spira (Roger), 6e région.
Steib (Paul-Jules-Fritz), 6e région.
Stéphan (Frédéric), 6e région.
Stoll (Georges-Edouard-Jean), 6e région.
Bastien (Pierre), 7e région.
Bernard (Jean-Paul), 7e région.
Cadieu (Jean-Henri), 7e région.
Delemont (André-Eugène-Marie), 7e région.
Gorce (Marcel-Alix-Maurice), 7e région.
Guinault (Jean-Fernand-André), 7e région.
Hage (Georges-Arsène-Gaston), 7e région.
Klepping (Claude-Georges-Marie), 7e région.
Mraffko (Arthur), 7e région.
Pot (Claude-Edmond-Henri), 7e région.
Renard (Jean-Camille), 7e région.
Renard (Robert-Marie-Elie), 7e région.
Strauss (Jean-Joni), 7e région.
Auplat (Georges-François), 8e région.
Bach (Louis-Auguste-Régis), 8e région.
Bauer (Robert-Joseph), 8e région.
Blanc (Edmond-Marcel-Yves), 8e région.
Blanc-Jouvan (Pierre-Marie-Gabriel), 8e région.
Bonnicel (Jacques-Joseph-Charles), 8e région.
Cajgfinger (Henri), 8e région.
Coron (André-Louis-Maurice), 8e région.
Duchier (Léon-Henri-Alexandre), 8e région.
Felgeyrolles (Jean-Louis-Julien-Antoine), 8e région.
Fine (Jean), 8e région.
Fraudet (Jean-Roger), 8e région.
Gallet (Pierre-Maurice), 8e région.
Hays (Pierre-Désiré-Paul), 8e région.
Hervan (Serge-André-Hector), 8e région.
Le Glouahec (Etienne-Pierre-Marie), 8e région.
Lhermet (Georges), 8e région.
Magne (Jacques-Louis-Stéphane), 8e région.
Marion (Guy-Jean), 8e région.
Meltz (Jacques-André), 8e région.
Nefussy (Jacques), 8e région.
Nicolas (Georges-Adrien), 8e région.
Pajault (Louis-Henri-André), 8e région.
Pernet (Daniel-Marie-Etienne), 8e région.
Picard (Jean-Anselme-Camille), 8e région.
Reydellet (Pierre-Philippe), 8e région.
Rozet (Jacques-Gabriel-Abel), 8e région.
Andreani (René-Aimé-Victorix), 9e région.
Baille (Robert-Yves), 9e région.
Barati (Harnard), 9e région.
Barbe (André-Henri), 9e région.
Belle (Jean-Baptiste-Marie), 9e région.
Bompard (Marcel-Antoine-André), 9e région.
Brest (Georges-Pierre-Paul), 9e région.
Chevallier (Etienne-Louis), 9e région.
Estrayer (Alfred-Rose-Vincent), 9e région.
Franchebois (Pierre-Jean), 9e région.
Gendron (Maximilien-Louis), 9e région.
Lamoureux (Guy-Jean-Edmond), 9e région.
Lautier (Louis-Félix), 9e région.
Luisada (Charles), 9e région.
Magnouat (Jean-Lucien-Auguste), 9e région.
Martin (Marcel-Jules), 9e région.
Martin (Michel-Fernand-Julien), 9e région.
Massiani (François-Antoine), 9e région.
Perdrix (Léon-Marie), 9e région.
Peter (Georges-Emile-Christian), 9e région.
Poujol (Jean-Paul-Elie), 9e région.
Prax (Oswald-Louis-Auguste), 9e région.
Salvaing (Jean-Alcide), 9e région.
Sarlat (René-Paul-Joseph-Gabriel), 9e région.
Snapic (Marc), 9e région.
Stoléar (Léova), 9e région.
Antoine (Georges-Thomas-Jacques), F. T. A.
Antoine (Pierre-Marcel), F. T. A.
Ben-Oliel (Elie-Georges), F. T. A.
Duhem (Albert-Eugène), F. T. A.
El-Baz (Ichaïa-René), F. A. T.
Ferri (Roland-Michel-Auguste), F. T. A.
Frailong (Jacques-Henri-Roger), F. T. A.
Pasquet (Paul-Pierre-Charles), F. T. A.
Roussel (Paul-Louis), F. T. A.
Thiers (Henri-Bernard-Joseph), F. T. A.

Au grade de pharmacien capitaine.

Les pharmaciens lieutenants :

MM. Sueur (Jean-Marie-Armand), E. M. 1re région.
Dumas (Robert-Félix), 1re région.
Galloux (Gaston-Auguste), 1re région.
Renault (Jean-Armand-Paul), 1re région.
Roux (Georges-Louis-Adolphe), 1re région.
André (Claude-Léon-Gilbert), 2e région.
Brice (Albert-Alexandre-Louis), 2e région.
Cappelle (Claude-Ovide-Louis), 2e région.
Etienne (Jules-Robert-Raymond), 2e région.
Gigan (Jehan-Marie-Gaston), 2e région.
Grécourt (Guy), 2e région.
Lespagnol (Charles-Lucien-Albert), 2e région.
Garlaud (Pierre-Louis-Roger), 3e région.
Guidal (Jean-Joseph-Marie), 3e région.
Halley (Pierre-Joseph-Adrien), 3e région.
Perrine (Pierre-Louis-Jules), 3e région.
Velin (Jacques-Louis-André), 3e région.
Baloup (Christian-Jean-François), 4e région.
Golse (René-Jules-Jean), 4e région.
Lhoiry (Edmond-Marc), 4e région.
Masquelier (Jack-Arthur), 4e région.
Tuyarot (André-Jean-Léopold), 4e région.
Gougnol (Pierre-Marie-Jean), 5e région.
Silvestre (Jacques-Paul-François), 5e région.
Konne Nicolas-Henri), 6e région.
Meyer (Ferdinand-François-Raymond), 6e région.
Villard (Paul-François-Roger), 6e région.
Manceau (Jean-Paul-Henri), 7e région.
Manzoni (Michel-Marcel), 7e région.
Tresal Raymond-Henri), 7e région.
Billiemaz (Pierre), 8e région.
Chevalley (Jean-Pierre-Gabriel), 8e région.
Fouilly (Roger-Claude-Jean), 8e région.
Garnier-Moiroux (Pierre), 8e région.
Mathevet (Claudius-Philémon-Régis), 8e région.
Berthelemot (Henri-Charles-Louis), 9e région.
Cristau (Bernard-Eloi-Pierre), 9e région.
Morena (Jacques-Emile-Henri), 9e région.
Ricquer (Régis-Arnould-Anne), 9e région.
Cazaubon (Jean), F. T. A.

Au grade de dentiste capitaine.

Les dentistes lieutenants :

MM. David (Lulien-Jules), 1re région.
Juillie (Alain-Emile-Justin), 3e région.
Jeanmonod (Albert-François-Aimé), 4e région.
Morel (Pierre), E. M., 5e région.
Heymann (Marcel), 5e région.
Risacher (François-Louis-Jacques), 6e région.
Bachelerie (Charles-Louis-Pierre), 8e région.
Martinelli (Paul-Don-Jacques), 9e région.
Bauzil (André-Théodore), F. T. A.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration :

MM. Guillon (René-Jean-Jacques), E. M. 1re région.
Dupuy (Paul-Marie-Antoine), 2e région.
Meyer (Pierre), 2e région.
Trénard (Louis-Alphonse-Auguste), 2e région.
Kerfant (René-Aimé), 3e région.
Tourtelier (François-Joseph-Jules), 3e région.
Andrau (Maurice-Jules-Emile), 4e région.
Hébert (Jean-Marie-Victor), 4e région.
Combes (Jean-Joseph), 5e région.
Martinel (Jules), 5e région.
Alézina (Robert), 8e région.
Collard (Georges-Alfred-Elie), 8e région.
Felizot (André-Paul-Jules), 8e région.
Réale (Joseph-Fleuravent), 8e région.
Dombre (Paul-Charles), 9e région.
Nodin (Raymond-Célestin), 6e région.
Julio (Manuel), F. T. A.

M. le médecin lieutenant-colonel Roux (Marie-Paul-Gabriel-André) est nommé dans le cadre des officiers de réserve, avec le grade de médecin colonel, à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active.

Décret du 13 juillet 1961 portant promotions dans les réserves du service de santé de l'armée de terre.

Par décret en date du 13 juillet 1961, sont promus :

Au grade de dentiste lieutenant de réserve.

Les dentistes sous-lieutenants :

Rang du 1er janvier 1961.

MM. Abjean (Joseph-Marie), 3e région.
Aubriot (Michel-Louis-René), 6e région.
Belles (Jacques-François-Pierre), F. T. A.
Bonnefoi (Henri-Louis-Régis), 9e région.
Catala (Michel-Marie-Charles), 9e région.
Colbach (François-Auguste), 2e région.
Fauchet (Jean-Auguste-Louis), 3e région.
Goddard (Jean-Yves-Alexandre), 9e région.
Le Bleïs (Georges-Eugène-Edouard), 3e région.
Levat (Raymond-Lucien-Charles), 2e région.
Münch (François-Joseph-Marie), 8e région.
Privat (Pierre-Joanin-Jean), 9e région.
Rapoport (Armand), 1re région.
Ripoll (Francisco), 1re région.
Robert (Philippe-Antoine), 1re région.
Ruaz (Roger-Fernand), 8e région.
Treuchot (Pierre-Guy), 1re région.
Verny (Patrick-Jean-François), 4e région.

Rang du 1er février 1961.

M. Dijon (Claude-Joseph), 8e région.

Rang du 1er mars 1961.

MM. Boyer (Max-Fernand-Honoré), 1re région.
Daumas (Marcel-Ovide), E. M., 5e région.
Domart (Jacques-Edmond-Charles), 9e région.
Druon (Armand-Pierre), 9e région.
Faudel (Paul-Emile-Jean), 6e région.
Feracci (Michel-François), 9e région.
Fiszenson (Samuel), 6e région.
Garrigues (Hervé-Jacques), 5e région.
Guisset (Guy-Emile), 5e région.
Lefevre (Claude-Marcel-Charles), 1re région.
Schmidt (Benno), 1re région.
Specque (Michel-Charles-Pierre), 2e région.

Rang du 1er avril 1961.

MM. Houver (Gérard-Jean-Marie), 6e région.
Lanneluc (Claude), 4e région.
Tailleux (Paul-Alfred-Marie), 1re région.
Wajcman (Georges), 1re région.

Rang du 1er mai 1961.

MM. Choquet (Guy-Léon), 1re région.
Djenazian (Edouard-Félix), 1re région.
Duquennois (Jean-Georges-Philippe), 1re région.
Fredj (André-Isaac-Joseph), 1re région.
Gastarriet (Pierre-Edmond-Michel), 1re région.
Hanine (Claude-Isaac), 1re région.
Hiriart (Gilbert), 8e région.
Jasmin (Roger-Léonce), 4e région.
Jolivet (Bernard-Paul-Henri), 1re région.
Lemoine (Claude-Charles), 2e région.
Liset (Pierre-Henry-René), 2e région.
Marie (Francis-Pierre-Emile), 5e région.
Moulin (Pierre-Louis-Albert), 5e région.
Page (Michel-Hubert-Léon), 2e région.
Portal (Jean-Georges-Victor), 8e région.
Roguet (Maurice-Jean), 1re région.
Souchaud (Louis), 1re région.
Veltcheff (Georges), F. T. A.

Rang du 1er juin 1961.

MM. Duclos (Pierre-Paul-Lucien), 8e région.
Duvauchel (Jacques-Louis-Henri), 1re région.
Leygues (Pierre-Robert), 4e région.
Tinel (Pierre-Joseph-Marie), 9e région.

Rang du 18 juin 1961.

M. Bitsch (Daniel-Fernand), 6e région.

Rang du 28 juin 1961.

MM. Crooks (Robert-René-William), 8e région.
Raphanel (Louis), 8e région.

Au grade de lieutenant d'administration de réserve.

Les sous-lieutenants d'administration :

Rang du 1er janvier 1961.

MM. Baudoin (Bernard-Jacques-Jules), 4e région.
Blohorn (Roger-Frédéric), 3e région.
Bouvet (Pierre-Charles-Victor), 2e région.
Chapdelaine (Armand-Maurice), 1re région.
Coquerel (Jacques-Georges-Jules), 5e région.
Daudon (Michel-Léon-Auguste), 1re région.
Dujardin (Yves-Pierre-Marie), 2e région.
Eschbach (Gérard-Antoine), 6e région.
Gaildrat (Pierre), 1re région.
Gibert (Louis-Félix-Baptiste), 8e région.
Journois (Pierre-Etienne), 9e région.
Juramy (Pierre-Charles), 9e région.
Lier (Philippe-Maurice), 1re région.
Mader (Claude-Christian), 1re région.
Nauche (Claude-Odile-Joseph), 4e région.
Pfeiffer (Daniel-Charles), 6e région.
Philippard (Henri-Arthur-Hubert), 1re région.
Robin (Michel-Louis-Raymond), 5e région.
Roussel (Brice-Paul-Marie), 1re région.
Rubinstein (Michel-Moïse), 1re région.
Segrestaa (Jean-Noël-Marie), 1re région.
Sintive (Bernard-Alphonse-Gabriel), 2e région.
Thibaut (Anthelme-Louis-Georges), 8e région.
Trebaol (Pierre-Noël-Marie), 3e région.
Vanhersel (Gérard-Gabriel-Gaston), 2e région.

Rang du 1er mars 1961.

MM. Allaerd (René-Raymond), 2e région.
Aubard (Armand-Michel) 1re région.
Auclair (Jean-Jacques), 7e région.
Buscail (Yves-Michel-Joseph), 1re région.
Chaussade (Michel-Henri-Emile), 6e région.
Chefson (Jack), 9e région.
Delepierre (Jean-Baptiste-Ernest), 2e région.
Despinois (Robert-René), 1re région.
Filletaz (Michel-Bernard), 1re région.
Garnier (Jean-Paul), 1re région.
Gilbert (Claude-Pierre-Louis), 1re région.
Hamaide (Joseph-Ernest), 1re région.
Herbet (Jean-Denis-Camille), 2e région.
Lerat (François-Marie-Louis), 1re région.
Levillain (Jean-Charles-Michel), 1re région.
Maizy (Luc-Marie-Emile), 1re région.
Masse (Bernard-Gabriel), 1re région.
Maumus (Léon-Roger-Pierre), 1re région.
Mermet (Jean), 1re région.
Motard (Jacques-Albert-Eugène), 1re région.
Nadaud (Jean-Philippe-Achille), 6e région.
Pélissier (Philippe-René), 1re région.
Petit (René-André), 2e région.
Renier (Pierre-Henri), 2e région.
Rousset (André-Casimir), F. T. A.
Sambroni (Simon-Marcel), 9e région.
Sorensen (Christian-Pierre), 1re région.
Viano (Jacques-Jean-Louis), 9e région.
Viard (Claude-Marie-Lucien), 6e région.
Willot (Philippe-Alfred-Jean), 1re région.

Rang du 1er mai 1961.

MM. Ageron (Robert-Henri-Louis), 1re région.
Allauzen (Pascal-Camille-Joseph), 9e région.
Armand (Jacques-Claude), 1re région.
Ayraud (Francis-Louis-Jules), 9e région.
Barret (Pierre-Jean-Camille), 8e région.
Boissou (Daniel), 4e région.
Bonnefoi (Jean-Claude), 3e région.
Bonnet (Yves-Germain-Albert), 3e région.
Bourdon (Albert-Alain), 8e région.
Bourteele (Henri-Denis), 2e région.
Brussol (Raymond-Louis-Georges), 4e région.
Camus (Jean-François-Louis), 2e région.
Capela (Casimir-Jean-Paul), 8e région.
Chomet (Richard-Jean-Edouard), 1re région.
Couperie (Pierre-Georges-Léon), 1re région.
Denoyelle (Michel-Paul-Léo), F. T. A.
Donsimoni (Henri-Antoine), F. T. A.
Dupuy (Jacques-Gabriel), 3e région.
Durbecq (Bernard-Léon-Florentin), 6e région.
Fanguiaire (Francis-Albert), F. T. A.
Fourel (Robert-Henri), 8e région.

MM. Fraisse (Hubert-Lucien-Marie), 9e région.
Giacomini (Jean-François-Jacques), 1re région.
Guichot (Roger-François-René), 1re région.
Guillucq (Jean), 4e région.
Hermet (Pierre-Bruno), 7e région.
Jung (Jean-Paul-Alfred), 6e région.
Lablanchy (Jean-Claude-Marie), 1re région.
Lathus (André-Arsène), 1re région.
Lavorata (Guy-Georges-Xavier), 1re région.
Le Couedic (Henri-Pierre), F. T. A.
Lecrit (Jean-Ernest-Julien), 1re région.
Lehedois (Michel-Henri), 1re région.
Lortal (Rémy-Antonin), 5e région.
Mezger (Guillaume-Christian-Edgard), 5e région.
Moreau (Jacques-François-Henri), 3e région.
Nanot (Jacques-Pierre), 4e région.
Nicole (Daniel-Just-Henri), 3e région.
Pansier (Claude-Eugène), 9e région.
Pauchant (Gérard-Gaston), 2e région.
Petit (Gaston-Julien), 8e région.
Ringeade (Michel-Pierre), 4e région.
Saquer (Jacques-Jean-Guillaume), 2e région.
Saulais (Noël-Jean-Jacques), 1re région.
Senechal (François-Pierre), 8e région.
Souville (Pierre-Jean-Joseph), F. T. A.
Vinson (Maurice-Henri), 8e région.
Waymel (Jean-Pierre-Henri), 2e région.

Les promotions au grade de lieutenant de réserve visées ci-dessus ne comportent pas de rappel de solde.

Décret du 13 juillet 1961 portant majoration d'ancienneté de grade et promotion dans les cadres de réserve du service de santé des troupes de marine.

Par décret en date du 13 juillet 1961 :

La date de prise de rang de l'officier désigné ci-dessous est reportée comme suit (sans rappel de solde) :

Médecin sous-lieutenant de réserve.

Rang du 1er mars 1957.

M. Gely (Yves-Denis-Paul), zone d'outre-mer n° 3.

Est promu (sans rappel de solde antérieurement à la date de nomination dans le grade de sous-lieutenant ou antérieurement à la date à laquelle l'intéressé a satisfait à ses obligations légales d'activité) :

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

Rang du 1er mars 1959.

M. Gely (Yves-Denis-Paul), zone d'outre-mer n° 3.

Décret du 13 juillet 1961 portant report de prise de rang et promotions dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'air.

Par décret en date du 13 juillet 1961 :

La date de prise de rang des sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent est reportée comme suit (sans rappel de solde) :

Médecin sous-lieutenant de réserve.

Au 1er novembre 1956.

MM. Laubies (André-Yves-Charles), air Z. O. M. n° 2.
Castello (Jean-Fernand-Aristide), 2e région aérienne.
Broyer (Michel-Jean-Claude), 2e région aérienne.

Au 1er novembre 1957.

MM. Duprez (Adrien-Maurice-Charles), 1er C. A. T. A. C.
Durousseau-Dugontier (François-Elie-Marie-Louis), 2e région aérienne.

Pharmacien sous-lieutenant de réserve.

Au 1er avril 1957.

M. Pelfresne (Alain-Georges-Maurice), C. E. R. M. A.

Au 1er novembre 1957.

MM. Breard (Philippe-Maurice), 1re région aérienne.
Vuaille (Michel-Irénée), 5e région aérienne.

Sont promus (sans rappel de solde, ni antérieurement à la date de prise de rang initiale dans le grade de sous-lieutenant, ni antérieurement à la date à laquelle les intéressés ont satisfait à leurs obligations légales d'activité) :

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

Les médecins sous-lieutenants de réserve :

Pour prendre rang du 9 janvier 1959.

MM. Laubies (André-Yves-Charles), air Z. O. M. n° 2.
Castello (Jean-Fernand-Aristide), 2e région aérienne.
Broyer (Michel-Jean-Claude), 2e région aérienne.

Pour prendre rang du 1er novembre 1959.

MM. Duprez (Adrien-Maurice-Charles), 1er C. A. T. A. C.
Durousseau-Dugontier (François-Elie-Marie-Louis), 2e région aérienne.

Au grade de pharmacien lieutenant de réserve.

Les pharmaciens sous-lieutenants de réserve :

Pour prendre rang du 1er avril 1959.

M. Pelfresne (Alain-Georges-Maurice), C. E. R. M. A.

Pour prendre rang du 1er novembre 1959.

MM. Breard (Philippe-Maurice), 1re région aérienne.
Vuaille (Michel-Irénée), 5e région aérienne.

Décret du 13 juillet 1961 portant promotions automatiques dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'air.

Par décret en date du 13 juillet 1961, les dentistes sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent sont promus :

Au grade de dentiste lieutenant de réserve.

Rang du 1er avril 1961.

MM. Delage (Michel-Jean), X. 67775, C. M. A. 224.
Gardette (Jean-Paul), X. 67776, C. M. A. 221.
Imbert (Guy-Joseph-Albert), X. 67777, C. M. A. 224.
Mulleman (André-Jules-Henri), X. 67778, C. M. A. 222.

Rang du 1er mai 1961.

MM. Briery (Jacques-Claude-Philibert), X. 67997, C. M. A. 224.
Charron (Claude-Marcel), X. 67791, C. M. A. 222.
Esvan (Charlie-Auguste), X. 67793, C. M. A. 225.
Farnault (Jean-Paul-Yves), X. 67792, C. M. A. 222.

Rang du 1er juillet 1961.

MM. Aune (Guy-Henri-Jacques), X. 68043, C. M. A. 224.
Fouqueray (Jean-Léon-Pierre), X. 68042, C. M. A. 223.
Martini (Louis-François-Pascal), X. 68035, C. M. A. 224.

Décret du 13 juillet 1961 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants élèves officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 13 juillet 1961, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans les différents corps des officiers de réserve de l'armée de l'air les aspirants dont les noms suivent :

Rang du 1er juin 1961.

PROMOTION « CAEN 60 C., E. O. R. »

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

Etat-major P. C. A.

MM. Roudine (Gérard-Roland), X. 70.306.
Barbotin (Jean-Pierre-Henri), X. 70.307.
Lecuyer (Yves-André), X. 70.308.
Griselain (Robert-Pierre), X. 70.309.
Duchesne de Lamotte (Jean-Yves), X. 70.310.
Despature (Joseph-Victor), X. 70.311.
Alard (Claudes-Yves), X. 70.312.
Corbellini (Carlo-Pierre), X. 70.313.
Buche (René-Léonce), X. 70.314.
Mathieu (Jean-Pierre-Marie), X. 70.315.

Encadrement.

M. Globa (André), X. 70.316.

Sécurité aérienne.

MM. Bousquet (Michel), X. 70.317.
Bosse-Platiere (Paul-Louis), X. 70.318.
Lemasson (Jean-Paul-Pierre), X. 70.319.
Farina (Georges-Pierre), X. 70.320.
Leroudier (Bernard-Louis), X. 70.321.
Sahut (Pierre-Jacques), X. 70.322.
Aubain (Jacques-Jean), X. 70.323.
Gouet (Michel), X. 70.324.
Griffet (Henri-Maurice), X. 70.325.
Fourmaud (Gérald), X. 70.326.
Baudet (Pierre-Etienne), X. 70.327.
Rubichon (Jean-Claude-André), X. 70.328.

Météorologie.

M. Joguin (Jacques-André), X. 70.329.

Contrôleur d'opérations aériennes.

MM. Joncquel (Gérard-Alphonse), X. 70.330.
Antoine (Pierre-Robert), X. 70.331.
Santamaria (Joseph), X. 70.332.
Ben Samoun (André), X. 70.333.
Weill (Jean-Louis), X. 70.334.
Berthier (Pierre-Roland), X. 70.335.
Lachèse (Bernard-Marie), X. 70.336.
Souchon (René-Camille), X. 70.337.
Leclercq (Samuel-Pierre), X. 70.338.

CORPS DES COMMISSAIRES DE RÉSERVE DE L'AIR

M. Pujol (Louis-Marceau), X. 70.339.

Décret portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1961, page 6059 :

A. — Corps des officiers de marine.

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

MM. les capitaines de vaisseau en retraite :

Au lieu de :

« Destremeau (Pierre-Marie-Félix), du port de Brest »,

Lire :

« Destremau (Pierre-Marie-Félix), du port de Brest ».

Déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain sis au Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

Par arrêté du 3 juillet 1961, est déclarée d'utilité publique, en vue de la construction d'une caserne de gendarmerie, l'acquisition, au besoin par expropriation, d'un terrain non bâti en nature de pré, sis au lieudit Les Guérets, en bordure de l'avenue Michel-Bertrand, au Mont-Dore (Puy-de-Dôme), tel qu'il figure, entouré d'un trait rouge, au plan annexé au présent arrêté.

Ce terrain, d'une superficie de 3 ares 80 centiares environ, est limité à l'Ouest par l'avenue Michel-Bertrand, à l'Est par le ruisseau du Béal, au Nord et au Sud par les propriétés de l'Etat acquises de Mlle Chocot et de M. Pierrat, et figure à la section B du plan cadastral de la commune du Mont-Dore sous le numéro 282 p.

L'expropriation prévue ci-dessus devra être réalisée dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Déclaration d'utilité publique de l'acquisition de terrains sis à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône).

Par arrêté du 10 juillet 1961, est déclarée d'utilité publique, en vue de la construction d'une caserne de gendarmerie, l'acquisition, au besoin par voie d'expropriation, de 6.100 mètres carrés de terrains sis à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône), tels qu'ils sont figurés en bleu sur le plan parcellaire et détaillés dans l'état parcellaire annexés au présent arrêté.

L'expropriation prévue ci-dessus devra être réalisée dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Armée de terre (active).

Par arrêté du 5 juillet 1961, M. le chef d'escadron d'artillerie Danse (Jean-Emile-Zéphir) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une durée de trois ans.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ANNÉE 1961

(Additif.)

Par décision du 5 juillet 1961, sont inscrits au tableau d'avancement pour 1961 :

TROUPES DE MARINE

Service de santé.

A. — MÉDECINS

Pour le grade de médecin colonel.

MM. les médecins lieutenants-colonels :

Inscriptions nouvelles.

1 Cavallère (Victor-Guide-Marie), S. H. T. D. M.
2 Taillefer-Grimaldi (Jean).

Pour le grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants :

Inscriptions nouvelles.

1 Lacouture-Dugue (Francis-Georges-Louis).
2 Palanque (Albert-Lucien-Jean).
3 Conjeaud (Jean), C. H. T. D. M.
4 Corolleur (Guy-Gabriel), D. E. M., B. E. M. S.
5 Mafart (Yves-Jean), agr. T. D. M.
6 Demarchi (Jean-Louis-Albert-Georges), agr. T. D. M.

Pour le grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines :

Inscriptions nouvelles.

1 Bessodes (Maurice-Jean-Pierre), A. H. T. D. M.
2 Touchez (Robert-Eugène-Marius).
3 Lechat (Robert-Jean).

Pour le grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants :

Inscriptions nouvelles.

Larrouy (Jean-Pierre-Joseph).
Lozachmeur (Pierre-Barthélémy-Victoire-Louis).
Dagorn (Jean-Pierre-Charles-Henri-Marie).

B. — PHARMACIENS

Pour le grade de pharmacien commandant.

Inscription nouvelle.

1 M. le pharmacien capitaine Lambourg (Joseph-Jean-François).

Pour le grade de pharmacien capitaine.

Inscription nouvelle.

1 M. le pharmacien lieutenant Presles (Jean-Marie-Eugène-Joseph).

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Pour le grade de commandant.

Inscription nouvelle.

1 M. le capitaine Girard (Gilbert).

Pour le grade de capitaine.

Inscription nouvelle.

1 M. le lieutenant Rolland (Olivier).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Administration centrale des finances.

Par décret en date du 13 juillet 1961, M. de Casteras (Jean), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale des finances, est admis, sur sa demande, à compter du 1er août 1961, à faire valoir ses droits à la retraite, par application des dispositions de l'article 6, 2e alinéa, de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 et des articles L. 4, premier paragraphe, L. 7 et L. 9 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Administration centrale des finances et services centraux des administrations financières.

Par décret en date du 13 juillet 1961 :

Les élèves de l'école nationale d'administration (promotion Lazare-Carnot) dont les noms suivent ont été nommés, à compter du 1er juin 1961, administrateurs civils de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances et titularisés dans le grade correspondant :

Administration centrale des finances.

MM. Chabrun (Jacques).
Campet (Jacques).
Buzet (Jacques).
MM. Esclatine (Pierre).
Ropartz (Michel).
Archambaud (Jacques).

Les élèves de l'école nationale d'administration (promotion Lazare-Carnot) dont les noms suivent ont été nommés, à compter du 1er juin 1961, administrateurs civils de 2e classe, 1er échelon, aux services centraux des administrations financières et titularisés dans le grade correspondant :

Direction générale des impôts.

MM. Gilardi (Jean).
Correze (Jean).
MM. Battault (Michel).
Cally (Pierre).

Direction générale des douanes et droits indirects.

M. Paolini (Pierre).

Administration centrale des affaires économiques.

Par décret en date du 13 juillet 1961, M. Alessi (Fernand-Etienne), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, à l'administration centrale des affaires économiques, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 3 août 1961, par application des dispositions de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 et des textes subséquents.

Par décret en date du 13 juillet 1961, les anciens élèves de l'école nationale d'administration de la promotion Lazare-Carnot dont les noms suivent sont nommés en qualité d'administrateurs civils de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale des affaires économiques et titularisés dans le grade correspondant :

M. Beisson (Georges).

M. Bouvet (Carlos).

Le présent décret prend effet à compter du 1er juin 1961.

Expansion économique à l'étranger.

Par décret en date du 13 juillet 1961, M. Gallepe (Paul-Bernard-Etienne-Pierre), administrateur civil de 2e classe, 6e échelon, à l'administration centrale du ministère des finances et des affaires économiques (affaires économiques), a été nommé à l'emploi d'attaché commercial (6e échelon), conformément à l'article 16 du décret du 19 avril 1950 portant statut particulier du personnel de l'expansion économique à l'étranger.

Services extérieurs du Trésor.

Par décret en date du 13 juillet 1961 :

M. Wachter (Emile-Antoine), receveur principal des finances de 2e classe à Bône, a été nommé receveur principal des finances de 1re classe et maintenu à la recette principale des finances de Bône (1re classe).

Son cautionnement a été fixé à la somme de 174.800 NF.

M. Mercadier (Lucien-Adrien-Joseph), receveur principal des finances de 2e classe de Médéa, a été nommé receveur principal des finances de 1re classe de Constantine, en remplacement de M. Couput, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Son cautionnement a été fixé à la somme de 174.800 NF.

M. Barraco (André-Antoine), receveur principal des finances de 2e classe de Sétif, a été nommé receveur principal des finances de 2e classe de Mostaganem, en remplacement de M. Goblin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Son cautionnement a été fixé à la somme de 131.100 NF.

M. Charau (René-Pierre), fondé de pouvoir de la trésorerie d'Algérie, a été nommé receveur principal des finances de 2e classe de Tizi-Ouzou (poste créé).

Son cautionnement a été fixé à la somme de 131.100 NF.

M. Casanova (Ange-Marie), inspecteur principal de 1re classe de la trésorerie d'Algérie, a été nommé receveur principal des finances de 2e classe d'Orléansville, en remplacement de M. Jude, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Son cautionnement a été fixé à la somme de 131.100 NF.

M. Tournier (René-Fernand-Eugène), inspecteur principal de 1re classe de la trésorerie d'Algérie, a été nommé receveur principal des finances de 2e classe de Médéa, en remplacement de M. Mercadier, qui a reçu une autre affectation.

Son cautionnement a été fixé à la somme de 131.100 NF.

Par décret en date du 13 juillet 1961, M. Blanc (Paul-Gervais), trésorier principal à Quimper (Finistère), a été admis, à compter du 11 juin 1961, à faire valoir ses droits à la retraite par application des dispositions de l'article L. 4 (alinéa 1er) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Concours pour le recrutement d'élèves administrateurs à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7, premier alinéa, de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes maintenant provisoirement en application :

La loi du 11 octobre 1941 relative au service national des statistiques ;

Le décret du 24 octobre 1941 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service national des statistiques ;

Vu l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946 portant création de l'institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu le décret du 14 juin 1946 pour l'application de l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946 ;

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 relatif aux épreuves facultatives complémentaires prévues en faveur des Français musulmans d'Algérie dans les examens et concours donnant accès à certaines catégories d'emplois publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 février 1961 fixant l'organisation et le programme du concours pour l'accès à l'emploi d'élève administrateur à l'institut national de la statistique et des études économiques,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est ouvert à l'institut national de la statistique et des études économiques un concours pour le recrutement d'élèves administrateurs.

Sept emplois seront mis au concours, dont :

Trois destinés aux candidats ayant choisi l'option Mathématiques ;

Trois destinés aux candidats ayant choisi l'option Economie ;

Un réservé aux candidats français musulmans d'Algérie, dans les conditions prévues par l'ordonnance du 29 octobre 1958 et le décret du 31 décembre 1958 susvisés.

Art. 2. — Les emplois destinés aux candidats ayant choisi l'une des deux options visées à l'article 1er ci-dessus qui demeureraient disponibles du fait de l'insuffisance du nombre de bénéficiaires pourront être attribués aux candidats ayant choisi l'autre option.

Art. 3. — Les épreuves écrites auront lieu à Paris, et, éventuellement, à Alger, Dakar, Abidjan, Brazzaville, Tananarive et Rabat, les 9, 10, 11 et 12 octobre 1961.

Art. 4. — Les dossiers de candidature devront parvenir le 1er septembre 1961 au plus tard à la direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques, 29, quai Branly, Paris (7e).

Art. 5. — Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 1961.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation :
Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat,
PIERRE CECCALDI.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Concours pour le recrutement d'attachés stagiaires à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes maintenant provisoirement en application :

La loi du 11 octobre 1941 relative au service national des statistiques ;

Le décret du 24 octobre 1941 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service national des statistiques ;

Vu l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946 portant création de l'institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu le décret du 14 juin 1946 pour l'application de l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946 ;

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 relatif aux épreuves facultatives complémentaires prévues en faveur des Français musulmans d'Algérie dans les examens et concours donnant accès à certaines catégories d'emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels temporaires du ministère de la construction bénéficiaires des dispositions de l'article 58 de la loi n° 57-908 du 7 août 1957,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est ouvert à l'institut national de la statistique et des études économiques un concours pour le recrutement d'attachés stagiaires. Sept emplois seront mis au concours, dont un réservé aux candidats français musulmans d'Algérie dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 58-1016 et le décret n° 58-1454 précités. Indépendamment de ces sept emplois, un autre emploi sera réservé au profit des agents remplissant les conditions prévues par les articles 3, 4 et 5 du décret n° 60-579 du 15 juin 1960.

Art. 2. — Les épreuves écrites auront lieu à Paris, et éventuellement à Alger, Dakar, Abidjan, Brazzaville, Tananarive et Rabat, les 23, 24, 25 et 26 octobre 1961.

Art. 3. — Les dossiers de candidature devront parvenir le 20 septembre 1961 au plus tard à la direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques, 29, quai Branly, Paris (7e).

Art. 4. — Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 1961.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation :
Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat,
PIERRE CECCALDI.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Ouverture d'un concours et d'un examen d'aptitude technique spécial pour le recrutement d'adjoints techniques à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946 portant création de l'institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu le décret du 14 juin 1946 pour l'application de l'article 32 de la loi de finances du 27 avril 1946 ;

Vu le décret n° 51-239 du 28 février 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes aux différents corps d'adjoints techniques de l'Etat ;

Vu le décret n° 56-1307 du 20 décembre 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des adjoints techniques de l'institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu le décret n° 56-937 du 14 septembre 1956 portant modification et complétant les tableaux d'emplois réservés annexés au chapitre IV du titre III du livre III du code des pensions militaires d'invalidité ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1957 fixant le règlement et le programme du concours et de l'examen d'aptitude technique spécial pour l'accès à l'emploi d'adjoint technique à l'institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 relatif aux épreuves facultatives complémentaires prévues en faveur des Français musulmans d'Algérie dans les examens et concours donnant accès à certaines catégories d'emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels temporaires du ministère de la construction bénéficiaires des dispositions de l'article 58 de la loi n° 57-908 du 7 août 1957,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est ouvert à l'institut national de la statistique et des études économiques :

a) Un concours pour le recrutement d'adjoints techniques : huit emplois seront mis au concours, dont un réservé aux candidats français musulmans d'Algérie dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 58-1016 et le décret n° 58-1454 susvisés. Indépendamment de ces huit emplois, deux autres seront réservés au profit des agents remplissant les conditions prévues par les articles 3, 4 et 5 du décret n° 60-579 du 15 juin 1960 susvisé ;

b) Un examen d'aptitude technique spécial pour le recrutement de huit adjoints techniques parmi les candidats bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés. L'un de ces emplois sera réservé aux candidats français musulmans d'Algérie dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 58-1016 et le décret n° 58-1454 précités.

Art. 2. — Les emplois visés à l'article 1er (§ *b*) ci-dessus qui demeureraient disponibles du fait de l'insuffisance du nombre des bénéficiaires pourront être attribués aux candidats admis à la suite du concours prévu au paragraphe *a*.

Art. 3. — Les épreuves écrites, communes au concours et à l'examen d'aptitude technique spécial, se dérouleront, conformément à l'arrêté du 15 janvier 1957 susvisé, les 13, 14 et 15 novembre 1961.
Ces épreuves auront lieu à Paris, Bordeaux, Lyon, Alger, et éventuellement à Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Rabat et Dakar.

Art. 4. — Les dossiers de candidature devront parvenir le 1er octobre 1961 au plus tard :

a) A la direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques, 29, quai Branly, Paris (7e), en ce qui concerne les candidats au concours ;

b) Au ministère des anciens combattants (service des emplois réservés), 139, rue de Bercy, Paris (12e), en ce qui concerne les bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés candidats à l'examen d'aptitude technique spécial.

Art. 5. — Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 1961.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation :
Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat,
PIERRE CECCALDI.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Organisation et programme de l'examen pour l'admission des élèves libres à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi de finances n° 46-854 du 27 avril 1946 (art. 32 et 33) créant un institut national de la statistique et des études économiques;
Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 fixant les attributions et l'organisation de l'institut national de la statistique et des études économiques ;
Vu le décret n° 47-834 du 13 mai 1947 relatif à l'organisation des services centraux et des directions régionales de l'institut national de la statistique et des études économiques ;
Vu l'arrêté du 15 octobre 1951 fixant les droits de scolarité des élèves et auditeurs libres de l'école d'application de l'institut national de la statistique et des études économiques ;
Vu le décret n° 60-1171 du 2 novembre 1960 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'école nationale de la statistique et de l'administration économique,

Arrête :

Art. 1er. — L'examen pour l'admission des élèves libres français et étrangers à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique est organisé conformément aux dispositions ci-après.

Art. 2. — Sont admis à se présenter à l'examen les canditats des deux sexes, français ou étrangers, âgés de dix-huit ans au moins au 1er janvier de l'année de l'examen.

Art. 3. — Les dispositions des articles 3 à 11 de l'arrêté du 16 février 1961 fixant l'organisation et le programme du concours pour l'accès à l'emploi d'élève administrateur à l'institut national de la statistique et des études économiques sont applicables à l'examen pour l'admission des élèves libres à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique.

Art. 4. — Le programme des épreuves de l'examen pour l'admission des élèves libres à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique est le même que celui annexé à l'arrêté du 16 février 1961 relatif au concours pour le recrutement des élèves administrateurs à l'institut national de la statistique et des éudes économiques.

Art. 5. — Pourront être admis, sans examen, en qualité d'élèves libres, à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique les anciens élèves des grandes écoles énumérées ci-après :
Ecoles normales supérieures (sciences).
Ecole polytechnique.
Ecoles nationales supérieures des mines.
Ecole nationale des ponts et chaussées.
Ecole nationale supérieure du génie maritime.
Ecole nationale supérieure des télécommunications.
Ecole nationale supérieure de l'aéronautique.
Ecole centrale des arts et manufactures.
Institut agronomique.

Art. 6. — Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1961.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation :
Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat,
PIERRE CECCALDI.

Ouverture d'un examen pour l'admission d'élèves libres à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi de finances n° 46-854 du 27 avril 1946 (art. 32 et 33) créant un institut national de la statistique et des études économiques ;
Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 fixant les attributions et l'organisation de l'institut national de la statistique et des études économiques ;
Vu le décret n° 47-834 du 13 mai 1947 relatif à l'organisation des services centraux et des directions régionales de l'institut national de la statistique et des études économiques ;
Vu l'arrêté du 15 octobre 1951 fixant les droits de scolarité des élèves et auditeurs libres de l'école d'application de l'institut national de la statistique et des études économiques ;
Vu le décret n° 60-1171 du 2 novembre 1960 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'école nationale de la statistique et de l'administration économique ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 1961 fixant l'organisation et le programme de l'examen pour l'admission des élèves libres à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique,

Arrête :

Art. 1er. — Il est ouvert un examen pour l'admission d'élèves libres français et étrangers à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique.
L'examen comprend des épreuves écrites et orales.
Les épreuves écrites auront lieu à Paris, éventuellement à Alger, Dakar, Abidjan, Brazzaville, Tananarive et Rabat, les 9, 10, 11 et 12 octobre 1961.

Art. 2. — Sont admis à se présenter les candidats des deux sexes, français ou étrangers, âgés de dix-huit ans au moins au 1er janvier 1961.

Art. 3. — Le dossier des candidats français devra comporter les pièces suivantes :
1° Une demande d'autorisation de se présenter à l'examen.
Les candidats devront indiquer sur leur demande l'option de leur choix : option Mathématiques ou option Economie ;
2° Un extrait d'acte de naissance ou une fiche individuelle d'état civil ;
3° Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
4° Une copie certifiée exacte des titres universitaires obtenus ;
5° Une note signée du candidat indiquant en quelle langue étrangère il désire subir l'épreuve obligatoire de langue vivante.

Art. 4. — Le dossier des candidats étrangers devra comporter les pièces suivantes :
1° Une demande d'autorisation de se présenter à l'examen.
Les candidats devront indiquer sur leur demande l'option de leur choix : option Mathématiques ou option Economie ;
2° Une note du candidat indiquant les études faites et les diplômes obtenus.

Art. 5. — Les dossiers de candidature devront parvenir pour le 1er septembre 1961 au plus tard à la direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques, 29, quai Branly, à Paris (7e).
Les candidats autorisés à subir les épreuves recevront une convocation individuelle.

Art. 6. — Les candidats devront être porteurs d'une carte d'identité avec photographie ; ils auront à la présenter à toute réquisition.

Art. 7. — Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1961.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation :
Le secrétaire d'Etat au commerce intérieur,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat,
PIERRE CECCALDI.

Réévaluation de recettes.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 21 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Les évaluations de recettes du budget annexe des postes et télécommunications pour 1961 sont majorées d'une somme de 69.141.806 NF applicable aux chapitres mentionnés dans le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

TABLEAU

SERVICE	CHAPITRES	MAJORATION de recettes.
		Nouveaux francs.
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS		
Recettes postales	700	25.001.806
Produit des taxes des télécommunications	702	40.000.000
Recettes des services financiers	704	1.340.000
Recettes exceptionnelles	793	2.800.000
Total		69.141.806

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 13 juin 1961, M. Bocabeille (Georges), commissaire principal du 4e échelon des enquêtes économiques, est, sur sa demande, placé en service détaché, pour une durée qui ne pourra excéder cinq ans, à compter du 1er janvier 1960, auprès du service de l'expansion économique à l'étranger, pour exercer des fonctions dans cette administration.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 11 juillet 1961, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 8 mars 1961 plaçant en disponibilité sans traitement, pour élever ses enfants, Mme Jacqueline Sabouret, attaché à l'institut national de la statistique et des études économiques.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 13 juillet 1961 portant approbation de l'élection par l'académie de médecine d'un membre titulaire.

Par décret en date du 13 juillet 1961, est approuvée l'élection par l'académie de médecine de M. Jacques Varangot à la place devenue vacante dans la 2e section par suite du décès de M. Le Lorier.

Décret du 13 juillet 1961 portant nomination de la directrice de l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.

Par décret en date du 13 juillet 1961, Mlle Marguerite Cordier, professeur titulaire de physique à la faculté des sciences de Reims, est nommée, à compter du 1er octobre 1961, directrice de l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, en remplacement de Mme Maugendre, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Décret du 13 juillet 1961 portant nomination d'un professeur à l'école nationale des langues orientales vivantes.

Par décret en date du 13 juillet 1961, M. Henri Martin de La Bastide d'Hust, délégué dans les fonctions de professeur à l'école nationale des langues orientales vivantes, est nommé, à dater du 1er mai 1961, professeur titulaire au même établissement (chaire de civilisation du Maghreb).

Décret du 13 juillet 1961 portant transformation d'une chaire et nomination d'un professeur.

Par décret en date du 13 juillet 1961, la chaire de pharmacie chimique et toxicologie de l'école nationale de médecine et de pharmacie de Limoges est transformée en chaire de pharmacie chimique et chimie analytique.

M. Babin, maître de conférences agrégé stagiaire à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Limoges, est nommé, à compter du 1er octobre 1961, professeur titulaire dans la chaire de pharmacie chimique et chimie analytique de cette même école.

Décrets du 13 juillet 1961 portant nomination de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 juillet 1961, sont nommés, à compter du 1er octobre 1961, professeurs titulaires dans les chaires ci-dessous désignées des facultés des universités des départements :

FACULTÉS

Alger.

Chaire d'oto-rhino-laryngologie (dernier titulaire : M. Giraud, décédé) :

M. Maduro, agrégé libre.

Nantes.

Chaire de clinique médicale A (dernier titulaire : M. Picard, retraité) :

M. Horeau, agrégé.

Chaire de pathologie médicale (dernier titulaire : M. Giroire, transféré) :

M. Guillon (Jean).

ECOLES

Grenoble.

Chaire d'histologie : M. Mouriquand, maître de conférences stagiaire.

Chaire de pathologie interne : M. Mazare, agrégé.

Chaire de physiologie : M. Lemarchands, maître de conférences stagiaire.

Limoges.

Chaire de clinique médicale infantile : M. Umdenstock, agrégé.

Par décret en date du 13 juillet 1961, M. Mousseau, professeur chargé de cours sans limite de temps, est nommé, à compter du 1er juin 1961, professeur titulaire dans la chaire de pathologie chirurgicale de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Nantes.

Décret du 13 juillet 1961 portant admission à la retraite d'un professeur du cadre de l'enseignement français à l'étranger.

Par décret en date du 13 juillet 1961, M. Henri Peyre, professeur du cadre de l'enseignement français à l'étranger, est admis, sur sa demande et pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er octobre 1961.

Décret du 13 juillet 1961 portant nomination d'un adjoint d'enseignement au titre de l'accession des Français musulmans d'Algérie à la fonction publique (enseignement du second degré).

Par décret en date du 13 juillet 1961, M. Belhadji Belkacem, maître auxiliaire d'arabe, est nommé adjoint d'enseignement des établissements des enseignements classiques et modernes, pour compter du 1er avril 1961.

Un arrêté du ministre de l'éducation nationale fixera ultérieurement l'échelon auquel cet agent sera intégré.

Modalités de l'admission dans les sections préparatoires aux écoles normales nationales d'apprentissage (dessin industriel).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 53-458 du 16 mai 1953 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des directeurs, professeurs d'enseignement général, professeurs d'enseignement technique théorique, professeurs techniques et surveillants généraux des collèges d'enseignement technique, notamment l'article 7 ;

Vu le décret n° 59-1269 du 2 novembre 1959 relatif au recrutement exceptionnel des professeurs d'enseignement technique théorique (dessin industriel) des collèges d'enseignement technique ;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue ;

Sur proposition du directeur des enseignements techniques et professionnels,

Arrête :

Art. 1er. — L'admission dans les sections préparatoires aux écoles normales nationales d'apprentissage (dessin industriel) prévues à l'article 1er du décret n° 59-1269 du 2 novembre 1959 susvisé a lieu par voie de concours, dont les modalités sont fixées ci-après.

Art. 2. — La date d'ouverture de la session, la liste des centres d'examen et les pièces justificatives exigées des candidats pour l'inscription sont fixées chaque année par arrêté ministériel.

Art. 3. — Le concours comprend les épreuves suivantes :

	DURÉE	COEFFICIENT
Epreuves écrites.		
1° Composition française sur un sujet d'ordre général	3 heures.	1
2° Dessin	5 heures.	2
3° Technologie de construction	3 heures.	1
Epreuve orale.		
Lecture de dessin d'après un ensemble (préparation : 1/2 heure) relative :		
A l'analyse technique d'un ou plusieurs organes A la technologie de construction Au calcul d'éléments mécaniques	1/2 heure minimum.	4

Les épreuves de dessin et de technologie de construction portent sur les parties communes des programmes du baccalauréat deuxième partie, série Mathématiques et technique, et de la classe terminale des lycées techniques d'Etat (section T. I.).

Art. 4. — Les épreuves sont corrigées par un jury désigné par le ministre.

Art. 5. — A l'issue des épreuves écrites, le jury dresse la liste des candidats autorisés à subir l'épreuve orale.

A l'issue de l'épreuve orale, le jury dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats proposés pour l'admission en section préparatoire.

Art. 6. — Le ministre arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats définitivement admis.

Art. 7. — Le directeur des enseignements techniques et professionnels est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

Brevet d'initiateur de plein air.

Par arrêté en date du 30 juin 1961, le brevet d'initiateur de plein air est attribué aux personnes dont les noms figurent dans la liste ci-dessous :

Astol (Luc).
Auche (Jacques).
Bachelard (Jacques).
Bajot (Michel).
Bouillard (Marcel).
Danneels (Jean-Marie).
Dereumetz (Jean).
Devaux (Hervé).
Eyherabide (Jacques).
Fayolle (Jean).
Gavrilenko (Jean).
Harel (Pierre).
Larrieu (Georges).
Lemarchand (Claude).
Le Tallec (Michel).
Letessier (Jean-Claude).
Martin (Claude).
Meunier (Lionel).
Molas (Roger).
Montaigut (Christian).
Naudin (Claude).
Poncelet (Michel).
Quetel (Richard).
Reiller (Jean).
Rigolot (Pierre).
Rossi (Joël).
Sol (Henri).
Sthal (Raymond).
Tchechovitch (Oleg).

Brevet de moniteur de plein air.

Par arrêté en date du 30 juin 1961, le brevet de moniteur de plein air est attribué aux personnes dont les noms figurent dans la liste ci-dessous :

Banti (Louis).
Baumann (René).
Bonnardel (Jean-Pierre).
Bonnaud (Gilbert).
Fresneau (Pierre).
Gray (Fernand).
Guilloux (Yvonnick).
Hebert (Roger).
Jacobée (Jean).
Lecler (François).
Litaudon (René).
Manara (Séraphin).
Marcon (Daniel).
Mathon (Paul).
Munier (Jacques).
Perrin (Rémi).
Pons (Georges).
Ramand (Pierre).
Tacher (Roger).
Tisne (Jean).

Diplôme de moniteur de ski et brevet de moniteur auxiliaire de ski.

Par arrêté en date du 25 juin 1961, le diplôme de moniteur de ski ou le brevet de moniteur auxiliaire de ski est attribué aux personnes dont les noms figurent dans les listes ci-après :

Diplôme de moniteur de ski.

Adagas (Georges).
Alphand (Aimé).
Arena (Louis).
Arribet (Paul).
Audibert (Fernand).
Baud (Claudius).
Benoit-Lizon (François).
Berger (Georges).
Blanc (Robert).
Mlle Bouy (Maryse).
Breches (Jean).
Mlle Brunel (Dominique).
Cambau (Jean).
Cerciello (Lucien).
Cesar (Joseph).
Chambet (Lucien).
Chardon (Joseph).
Cocco (Germain).
Cohendoz (Gérard).
Costerg (André).
Coutin (Maurice).
Couttet (Robert).
David-Cavaz (Maurice).
Delavay (François).
Mlle Delpeux (Jacqueline).
Didier (Robert).
Dumoulin (Gaston).
Esnault (Roger).
Fechoz (Lucien).
Filliol (Etienne).
Fillol (Jeannot).
Giralt (Henri).
Girault (Pierre).
Gnemmi (Pierre).
Grangeat (Louis).
Mlle Jaccoux (Michèle).
Jond (Johanny).
Jonville (Daniel).
Mlle Le Vavasseur (Eliane).
Sangnier (Jacques).
Blanc (Joseph).
Grosset-Grande (Henri).
Guignard (Armand).
Jaccaz (Paul).
Joguet (Emile).
Jovet (Jean).
Laurent (Gabriel).
Maillet-Gontoz (Léon).
Mairot (Gilbert).
Marcellin (Roger).
Martin (Ferdinand).
Martin (Lucien).
Matheron (Jean).
Meyronnet (Henri).
Mollier-Thomas (Pierre).
Mugnier (Eugène).
Pasquier (Gaston).
Pasquier (Louis).
Payot (Georges).
Pellin (Léon).
Pernollet (Simon).
Perret (André).
Pivot (Aimé).
Richard (Régis).
Roy (Marc).
Sambuis (Aimé).
Schmitt (Jean).
Soulard (Robert).
Stachetti (Fernand).
Vincent (Paul).
Vittot (René).

Brevet de moniteur auxiliaire de ski.

Allemand (Constant).
Armand (Maurice).
Astier (Edmond).
Barbaux (Jean).
Benoit-Lizon (Louis).
Blanchard (Michel).
Blatge (Yves).
Bochaton (Francis).
Bochet (Abel).
Bonne (Jacques).
Bordon (Léon).
Mlle Borgeat (Arlette).
Cachat (Jean-Paul).
Caillat (Philippe).
Chassagnol (Paul).
Chastan (Auguste).
Chavet-Noir (Denis).
Collomb-Clerc (Henry).
Conseil (Emile).
Cornillat (Pierre).
Couillard (André).
Couttet (Alfred).
Mlle Delteil (Annie).
Jeannin (Claude).
Jodon (Michel).
Lacroix (Guy).
La Croix (Joseph).
Ladrix (Auguste).
Laissus (Robert).
Lamy (Michel).
Laneyrie (Jean).
Le Fur (Joseph).
Lombard (Adrien).
Mandler (Jean-François).
Mandrillon (Jean).
Marin (Roger).
Masino (Yvon).
Mattis (Philippe).
Montant (Edgar).
Orcel (Michel).
Paget-Blanc (Claude).
Paget-Goy (Gabriel).
Paquette (Daniel).
Pin (Georges).
Pinaud (Jean).
Pognand (Claude).
Deschamps (Serge).
Devouassoux (Daniel).
Devouassoux (Régis).
Ensenat (Jacques).
Favre (Fernand).
Favre (Paul).
Florence (Albert).
Mlle Gacon (Monique).
Gagnière (Michel).
Gattechaud (Marius).
Gauthier (Gilbert).
Mlle Gayte (Anne-Marie).
Mlle Giachino (Marie).
Gils (Louis).
Goeppel (Denis).
Gormier (Gérard).
Grand (Pierre).
Grandidier (Bernard).
Grospellier (Michel).
Parbelle (Pierre).
Reymond (Rémi).
Rieusset (Pierre).
Robert (Joseph).
Sagot (Raymond).
Serignac (Georges).
Mlle Simond (Nicole).
Simonot (Jean-Pierre).
Mlle Vittonato (Colette).
Vulliet (Henri).
Pomet (René).
Charvin (Marcel).

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 27 juin 1961, les inspecteurs de la jeunesse et des sports du corps autonome de l'enseignement et de la jeunesse dont les noms suivent sont, en application des articles 2 et 10 du décret du 27 mai 1961 susvisé, reclassés comme suit, pour compter du 1er janvier 1960, dans le grade d'inspecteur de la jeunesse et des sports :

M. Louvet (Maurice), 6e échelon ; ancienneté d'échelon conservée : 4 ans 9 mois 22 jours.

M. Renoult (Guy), 5e échelon ; ancienneté d'échelon conservée : 3 ans 3 mois 16 jours.

Liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'expert comptable (sessions 1960-1961).

I. — *Session spéciale de soutenance des mémoires du 27 septembre au 7 octobre 1960.*

a) Régime 1956 :

MM. Behar Isaac, Bizouard (Roger), Blanc (Jean-Pierre), Bossard (Michel), Boulenger (Jean), Bourguignon (Auguste-Denis), Bruschera (Jean), Mlle Chatton-Benoit (Liliane), MM. Couetoux (Michel), Dana (André), Decup (Jean), Deville (Robert), Dupont (Michel), Falck (Pierre), Gainnier (Robert), Giorgio (Roger), Girard (Henri), Guer-

rillot (Jacques), Guerrini (Raymond), Hinfray (Michel), Mlle Jabinet (Christiane), MM. Jecker (Pierre), Lagrave (Raymond), Lesourd (Henri), Levy (René), Mehaut (Daniel), Mme Mellot (Solange), MM. Moors (Charles), Noir de Chazournes (Alain), Mme Robert (Paulette), épouse Lumpert, Mlle Roucou (Monique), M. Roucou (René), Mme Rousseau (Janine), épouse Chararas, Mlle Vayssie (Annie).

b) Régime 1948 :

MM. Bloumels (Charles), Camatte (Guy), Chambaz (Auguste), Dagan (Philippe), Gall (Olivier), Leick (Jean), Lutz (Robert), Mlle Morcrette (Jeanne), MM. Rougier (Gaspard-André), Rousset (Albert).

c) Régime 1942 :

MM. Dussourd (Georges), Grand (François), Pommatau (René), Protin (Robert).

II. — *Examen final, régime* 1956, *session* 29 *novembre* 1960.

MM. Becour (Jean-Charles), Chevalier (Pierre), Domerc (Jean), Fays-Long (Roger), Guerard (Claude-André), Jacquiau (Georges), Juste (René), Loustau (Pierre), Miraillet (Jean), Prieur (Jean-Louis).

III. — *Session normale de soutenance des mémoires du* 6 *au* 17 *mars* 1961.

a) Régime 1956 :

MM. Arnout (Claude), Ballatore (Joseph), Barth (Robert), Basso (Jean-Pierre), Bertrand (Yves), Beyls (Francis), Bredin (Francis), Bret (Yves), Chalons (Jacques), Colomb (Michel), Comte (Philippe), Coquelle (Jean-Claude), Cordier (Michel), Cordier (Raoul), Deconinck (Pierre), Deffayet (Alain), Descamps (Marcel), Devillebichot (Michel), Mme Frugier (Annie), épouse Eichstaedt, MM. Fusberg (Sylvain), Gere (Bernard), Gerner (Jacques), Guiou (Jean), Haroutounian (Isaac), Mme Helouin (Liliane), épouse Duhau, MM. Huet (André), Jallerat (Gaston), Lévêque (René), Maggioli (Gérard), Martinez (Jean-Pierre), Michet (Roland), Miloe (Jean-Claude), Mourlon (Gérard), Netzler (Claude), Omphalius (Robert), Poisson (Michel), Puiroux (Jacques), Ramont (Pierre), Szames (Daniel), Uzzan (Donald), Vilmin (Michel), Mme Zin (Angèle), épouse Soulaire.

b) Régime 1948 :

Mlle Arrivet (Jacqueline), MM. Bottu (Maurice), Din (Pierre), Foltzer (Joseph), Gérard (Max), Golfier (Henri), Peyrel (André), Rode (Jean), Varoquaux (André).

c) Régime 1942 :

MM. Battegay (Claude), Girard (Louis).

d) Régime 1940 :

MM. Cres (Jean), Ghenassia (Germain).

IV. — *Session normale de soutenance des mémoires du* 2 *au* 5 *mai* 1961.

Régime 1956 :

M. Darnay (Jacques)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 13 juillet 1961 portant radiation du corps des administrateurs civils de l'administration centrale du ministère de l'agriculture.

Par décret en date du 13 juillet 1961, M. Michel Lauras, administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, directeur à l'administration centrale de l'agriculture, nommé inspecteur général de la sécurité sociale à compter du 1er janvier 1961, est radié, à compter de la même date, du corps des administrateurs civils du ministère de l'agriculture.

Décret du 13 juillet 1961 portant nomination d'un Français musulman dans le corps des ingénieurs des services agricoles.

Par décret en date du 13 juillet 1961, compte tenu des services civils accomplis par l'intéressé avant son intégration dans le corps des ingénieurs des services agricoles, M. Chellig Rabah, ingénieur des services agricoles de 2e classe, 3e échelon, est nommé ingénieur des services agricoles de 1re classe, 1er échelon.

Pour le décompte de son ancienneté de service dans le 1er échelon, M. Chellig Rabah sera réputé avoir atteint cet échelon dès le 7 décembre 1960.

Contrôle des aptitudes des animaux domestiques.

Le ministre de l'agriculture,

Sur proposition du directeur des actions techniques,

Arrête :

Art. 1er. — Le contrôle des aptitudes des animaux domestiques ne peut être subventionné, encouragé ou reconnu officiellement que s'il est effectué suivant des règles homologuées par le ministre de l'agriculture. Seuls les résultats ainsi obtenus devront obligatoirement figurer sur les documents établis par les associations tenant un livre généalogique.

Art. 2. — L'homologation est prononcée après avis du comité consultatif de l'élevage, sur proposition des organisations les plus qualifiées ou à l'initiative des services techniques du ministère de l'agriculture.

Art. 3. — Le directeur des actions techniques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mai 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique adjoint au directeur du cabinet,
MAURICE ORGEOLET.

Organismes de contrôle des aptitudes des animaux domestiques.

Le ministre de l'agriculture,

Sur proposition du directeur des actions techniques,

Arrête :

Art. 1er. — Un commissaire du Gouvernement est nommé auprès de chacun des organismes nationaux, régionaux ou interdépartementaux et locaux de contrôle des aptitudes des animaux domestiques désireux de faire prendre en considération par le ministère de l'agriculture les résultats de leurs contrôles ou de bénéficier, le cas échéant, de ses encouragements techniques ou financiers.

Art. 2. — Le commissaire a pour rôle de s'assurer que :

a) L'organisme en cause est constitué et fonctionne conformément aux dispositions statutaires qui le régissent ;

b) Les règles et méthodes de contrôle appliquées sont homologuées dans les conditions fixées par arrêté ministériel et sont effectivement et correctement observées ;

c) L'utilisation des ressources de l'organisme, plus spécialement des subventions qui peuvent lui être accordées, est conforme à leur objet.

Art. 3. — Le commissaire du Gouvernement assiste et participe aux réunions et aux débats de tous les organes de direction ou d'étude des groupements susvisés. A cette fin, il incombe à leurs dirigeants responsables de l'aviser de la tenue de ces réunions.

Le commissaire du Gouvernement peut opposer son veto à toute décision prise ; il doit le signifier par écrit au président dans les huit jours qui suivent la date à laquelle la décision ou la disposition en cause a été portée à sa connaissance.

Le président peut faire appel auprès du ministre de l'agriculture, qui statuera dans le mois qui suit la date de dépôt de la requête.

Le commissaire du Gouvernement non seulement doit veiller à la tenue effective des réunions statutaires, mais il peut demander au président de l'organisme de convoquer et réunir tout organe de direction ou d'étude existant en son sein. En cas de refus ou de carence du président, le commissaire du Gouvernement peut provoquer la réunion demandée, sous réserve d'en avoir obtenu l'autorisation du ministre de l'agriculture. Les frais entraînés par la tenue de la réunion sont à la charge de l'organisme de contrôle des aptitudes des animaux domestiques.

Art. 4. — Le commissaire du Gouvernement doit vérifier les conditions dans lesquelles sont utilisés les subventions et les prêts accordés sur les crédits de l'Etat. Leur attribution est subordonnée à un avis préalable de sa part.

Pour remplir sa mission, le commissaire du Gouvernement peut consulter tous les documents utiles et se faire présenter toutes pièces justificatives.

Art. 5. — En cas d'empêchement personnel, le commissaire du Gouvernement peut se faire représenter aux séances et réunions tenues par le groupement, mais son représentant ne peut exercer ses pouvoirs de veto ou de convocation. Cependant, le commissaire du Gouvernement peut, dans ce cas, user de ses prérogatives au vu du compte rendu de son représentant.

Art. 6. — Chaque année, dans le trimestre qui suit la clôture de l'exercice, le président adresse au ministre de l'agriculture, sous couvert du commissaire du Gouvernement, un rapport en triple exemplaire sur l'activité de l'organisme qu'il préside au cours de l'exercice écoulé. Le commissaire du Gouvernement en assure la transmission en rendant compte de sa mission auprès de ce groupement et en formulant son avis sur ce dernier.

Art. 7. — Tout organisme de contrôle d'aptitude qui ne se conformerait pas aux dispositions du présent arrêté et aux mesures qui découlent de son application perdra le bénéfice de la reconnaissance

officielle des résultats de ses contrôles ainsi que celui des encouragements techniques et financiers de l'Etat, sans préjudice d'autres sanctions qui découleraient de l'application d'autres dispositions législatives ou réglementaires concernant de tels groupements.

Art. 8. — Le directeur des actions techniques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mai 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique adjoint au directeur du cabinet,
MAURICE ORGEOLET.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 31 mai 1961 portant création de commissaires du Gouvernement auprès des organismes de contrôle des aptitudes des animaux domestiques ;

Sur proposition du directeur des actions techniques,

Arrête :

Art. 1er. — M. Barat (André-Georges), ingénieur en chef des services agricoles, chargé du contrôle des organismes d'élevage, est nommé commissaire du Gouvernement auprès :

Du comité fédératif national de contrôle laitier-beurrier, dont le siège social est établi à Paris (5e), 16, rue Claude-Bernard ;

De la fédération nationale des organismes de contrôle de la croissance des animaux de boucherie, dont le siège social est établi à Paris (5e), 16, rue Claude-Bernard.

Art. 2. — Le commissaire du Gouvernement auprès de chacune des fédérations désignées ci-après est le directeur des services agricoles du département où cette fédération a son siège social :

Fédération interdépartementale de contrôle laitier du Nord, 15, rue des Vieux-Murs, à Lille (Nord).

Fédération interdépartementale de haute Normandie, 34, rue de Buffon, à Rouen (Seine-Maritime).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier d'Ile-de-France, 16, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier du Nord-Est, 45, rue Sainte-Catherine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier de Perche et Beauce, cité administrative à Alençon (Orne).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier de basse Normandie, 17, avenue du 6-Juin, à Caen (Calvados).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier de Bretagne, le Tronget (Ille-et-Vilaine).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier Maine et Anjou, cité administrative, place La Fayette, à Angers (Maine-et-Loire).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier des Charentes et du Poitou, 15, rue Yver, à Niort (Deux-Sèvres).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier Pie-Rouge de l'Est, 26, boulevard Gambetta, à Lons-le-Saunier (Jura).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier du Midi-Sud-Ouest, 13, allées de Mortarieu, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier de Champagne, 4, boulevard Vaubécourt, à Châlons-sur-Marne (Marne).

Fédération interdépartementale de contrôle laitier du Massif Central, rue du 139e-Régiment-d'Infanterie, à Aurillac (Cantal).

Dans l'exercice de ces fonctions, il est assisté d'un ingénieur spécialisé en production animale, désigné par le directeur des actions techniques.

Art. 3. — Les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de tous autres organismes de contrôle d'aptitudes sont exercées par le directeur des services agricoles du département où se trouve le siège social.

Art. 4. — Le directeur des actions techniques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mai 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique adjoint au directeur du cabinet,
MAURICE ORGEOLET.

Liste d'admissibilité à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires (concours 1961).

Centres de Paris et de province.

MM. Albert (Pierre).
Attale (Jean-Claude).
Aublette (Pierre).
Baillou (Jean-Claude).
Ballivy (Gérard).
Barrucand (Jean-Jacques).
Basset (Daniel).
Baudement (Jean-Claude).
Baudy (Jean-Claude).
Bauquis (Pierre).
Bellegarde (Jacques).
Berlan (Jean-Pierre).
MM. Bernays (Maxime).
Berrebi (Daniel).
Bocchino (François).
Boitard (Claude).
Bondy (Edouard de).
Bonnet (Philippe).
Bosc (Michel).
Bourbouze (Alain).
Bourgerie (Jacques).
Brat (Guy).
Brissieux (Emile).
Broche (André).
MM. Carlotti (Vincent).
Cassel (Daniel).
Chambolle (Marc).
Chaussepied (Patrick).
Chedlivili (Jean-Marie).
Cheron (Jacques).
Cerf (Olivier).
Clavaud (Gilbert).
Clouet d'Orval (Jean-Michel).
Coquet (Pierre).
Corbex (Michel).
Corbière (Philippe).
Cordie (Raymond).
Cordonnier (Yves).
Corre (François).
Coste (André).
Courtin (Bernard).
Crozat (Philippe).
Cruiziat (Pierre).
Dapremont (Gérard).
Dassonville (Alain).
Davin (Gérard).
Deguise (Michel).
Dengreville (Michel).
Descombes (Jean-Pierre).
Descomps (Jean).
Despouy (Jacques).
Deveze (Jean-Claude).
Dubost (Jean-Claude).
Duchesne (Michel).
Ducrocq (Michel).
Dufaux (Gilbert).
Dufour (Jacques).
Duguet (Claude).
Dulac (Jean-Pierre).
Dupont (Claude).
Duval (Georges).
Eeckman (Daniel).
Esserteau (Jean-Paul).
Estrade (Alfred).
Eyrignoux (Louis).
Favier (Alain).
Ferrand (Alain).
Flattot (Michel).
Foubert (Gérard).
Freydier (Michel).
Fund (Gérard).
Gaillon (Pierre).
Garrigue (Pierre).
Gautier (Jacques).
Gay (Philippe).
Geay (Yves).
Georgeon (Emmanuel).
Germain (Bernard).
Ghaisne de Bourmont (Michel de).
Gouriten (Yves).
Gral (Yves).
Gres (Philippe).
Gueniot (Jean-Paul).
Guepratte (Jacques).
Guillon (Jack).
Guillot (François).
Halle (Jean-François).
Heilmann (Pierre).
Hirschauer (Michel).
Jouve (Philippe).
Keller (Jean).
Keller (René).
Koch (Jean-Claude).
Kornbrust (André).
Lacoudre (Jean-François).
Lambert (Jean).
Lambert (Maurice).
Lamblin (Jean-Marc).
Lamotte d'Incamps (François).
Larrere (Gérard).
Launay (Bernard).
Le Bot (Joël).
Lecomte (Bernard).
Lelong (Christian).
Lemarie (Jean-Louis).
Lemée (Michel).
Leroudier (Jean-Pierre).
Logeais (Robert).
MM. Louis (Rémy).
Mahenc (Jean).
Maillet (Jean-Claude).
Mallard (Jean-Paul).
Marais (Dominique).
Marin-Laflèche (André).
Mariotti (Gaëtan).
Martin (Albert).
Martin (Jean-François).
Martin (Joël).
Méhaignerie (Pierre).
Melet (Louis).
Menthon (Christian de).
Miche de Malleray (François).
Mlle Montembault (Catherine).
MM. Mourlhon (Jean-Louis).
Neau (Philippe).
Neveu (André).
Nourtier (Christian).
Nouzille (Pierre).
Orecchioni (Claude).
Oriou (Jean-François).
Papin (Jean-Claude).
Patria (François).
Payeux (Christian).
Pechard (Georges).
Peres (François).
Perret (Guy).
Perrin (Hervé).
Pery (Pierre).
Peyredieu du Charlat (François de).
Peyroux (Bernard du).
Pinchon (Daniel).
Piotet (Philippe).
Polge (Michel).
Portier (Jean-René).
Poulard (Pierre).
Pourquie (Jacques).
Prime (Claude).
Ramelison (Yves).
Rateau (Jean-Jacques).
Raveau (Pierre).
Rémy (François-Xavier).
Renard (Michel).
Rivière (Daniel).
Roch (Paul).
Rolin (Alex).
Romera (Jean-Pierre).
Roque (Jean-Louis).
Rougon (Jean-Claude).
Rouvière (Alain).
Roux (Bernard).
Rozé (Philippe).
Salvant (Jean-Pierre).
Salvat (Henri).
Schoch (Paul).
Schubnel (André).
Schuler (Eric).
Serre (Yves).
Seznec (Alain).
Sicsik (Jean).
Sion (Michel).
Staimesse (Jean-Pierre).
Thomas (Pierre).
Tixier (Jean-Louis).
Touzet (Alain).
Tran Minh Duc.
Troucelier (Jean-Pierre).
Tuleu (Christian).
Van Waerebeke (Daniel).
Vayssie (Jacques).
Vermes (René).
Viallon (Jean-Baptiste).
Viatte (Jean).
Vigouroux (Denis).
Viguier (Alain).
Vincent (Georges).
Vivier (Philippe).
Vuidart (Jean).
Vuillod (René).
Waché (Michel).
Wilhelm (Henri).
Zante (François).

Liste d'admissibilité aux écoles nationales vétérinaires en 1961.

Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admissibles au concours d'admission des écoles nationales vétérinaires en 1961 :

MM. Alliaud (Jean-Paul).
Alliaud (Pierre).
André (Jean-Pierre).
Andriny (Jean-Pierre).
Arnaud (Pierre).
Auriant (Michel).
Badinand (François).
Ba-Oumar Ousmane.
Bardin (Bernard).
Bares (Jean-François).
Barra (André).
de Bayo (Alain).
Beaupère (Michel).
Berain (Jean-Paul).
Berkhoff (Jean-Marie).
Bernard (Pierre).
Berthou (Guy).
Bertin (Yves).
Blanc (Benoist).
Blanpain (Baudoin).
Blondet (Alain).
Bolognini (Maurice).
Bonnaud (Christian).
Bouillon (Gérard).
Boulet (Daniel).
Mlle Bourdin (Monique).
MM. Brulin (Jean-Noël).
Brun (Michel).
Cardin (Jacques).
Carpentier (Patrick).
Cassin (Joël).
Caunègre (Bernard).
Chabeuf (Noël).
Champagnac (André).
Chapoutier (Henri).
Chapus (Philippe).
Charavin (Jean-Philippe).
Chaurand (Jean-Paul).
Chavance (Alain).
Chelle (Pierre).
Caisey (Philippe).
Chevalier (Alain).
de Choulot (Georges).
Choquel (Pierre).
Chovet (Michel).
Christophe (François).
Cinq-Frais (Robert).
Cinquin (Jacques).
Clamen (Chanel).
Mlle Clauzel (Jacqueline).
MM. Clerc (Bernard).
Clery (Philippe).
Coindreau (Patrick).
Commergnat (Jean).
Courtois (Pierre).
Cordonnier (Patrick).
Creus (Jean).
Crozat (Philippe).
Cruveiller (Jean-Paul).
Danty (Alain).
Darondel (Jean).
Darre (Roland).
Davancens (Jean).
David (Jean).
Debenest (Jean-Michel).
Deberdt (Jean).
Declert (Jacques).
Defrance (Jean-Philippe).
Delaunay (Amand).
Deleglise (Jacques).
Delbe (Jean-François).
Deligne (Bernard).
Dellac (Bernard).
Delorme (Paul).
Delsoy (Hubert).
Demarthe (Gérard).
Depretz (François).
Desmettre (Philippe).
Desnoyers (Pierre).
Destermes (Raymond).
MM. Detouillon (Jules).
Devolz (Roland).
Diakite Birama.
Dieuzaide (Xavier).
Distretti (Philippe).
Dorrier (Bernard).
Douay (Jean).
Dubiez (Roger).
Duparc (Philippe).
Dupré (Bernard).
Dupré (Jacques-Jean-Michel).
Durieux (Amédée).
Engueleguele (Etienne).
Espinasse (Jean).
Febvre (Jean).
Ferrier (Pierre).
Feuillère (Marc).
Fevre (Guy).
Finance (Jean-Jacques).
Flaven (Pierre).
Foix (Jean).
Gaillard (Hubert).
Gallouin (François).
Galvagno (Roger).
Gamer (Paul).
Garcia (Antoine).
Garnier (Charles).
Gascoin (Jean-Michel).
Gaudinot (Thierry).
Gaudry (Daniel).
Germser (Guy).
Gey (Bernard).
Giguet (Paul).
Gingaud (Gilbert).
Girard (Daniel).
Girard (Guy).
Girard (Jean-Claude).
Giraud (Christian).
Glaussel (Yvan).
Glenat (Paul).
Gonzalès (Jean).
Goudal (Gérard).
Grimand (Daniel).
Grimaud (Jean).
Gueguan (Alain).
Guerreau (Jean-Paul).
Guerveno (Daniel).
Guilbart (René).
Guillaume (Jean-Albert).
Guillaume (Jean-Marie).
Guillaume (Michel).
Guillaumot (Jean-Noël).
Guin (Yannick).
Gurtner (Jacques).
Guyet (Stéphan).
Haas (Pierre).
Hama Boubakar.
Mlle Hauteville (Lise).
MM. Hitier (Pierre).
Hocquet (Michel).
Igier (Gilbert).
Imbert (Michel).
Jacquot (Michel).
Jamet (Jean).
Jannoray (Alain).
Javaux (Gabriel).
Jobard (Alain).
Kirmaier (Jacques).
Langlois (Patrick).
Larribeau (Francis).
Lascombe (Jean-Charles).
Latron (Jean-Pierre).
Laurance (Philippe).
Lecompte (Albert).
Lefebvre (Jean).
Lemonde (Daniel).
Mlle Lereclus (Anne-Marie).
MM. Lernould (Jean-Marc).
Le Ribault (Yann).
MM. Levrat (Emile).
Loiseau (Jean-Pierre).
Lombart (Michel).
Loyer (Marcel).
Loyer (Noël).
Maestracci (Charley).
Maguet (Bernard).
Marang (Claude).
Marchand (Alain).
Marduel (Claude).
Marquet (Eric).
Marthon (Jean).
Martinez (Ginès).
Matrat (Bernard).
Mary (Claude).
Mater (Guy).
Matho (François).
Mesnil (Robert).
Mitkevitch (Jacques).
Mogeon (Gilbert).
Molaire (Bernard).
Monjal (Jean-Pierre).
Monnet (Philippe).
Montaron (Alain).
Morineau (Elie).
Mothe (Serge).
Moyon (Pierre).
Navarro (Marc).
Naveau (Jean-Claude).
Nicollet (Serge).
Nolibois (Pierre).
Papin (Jean-Claude).
Peleton (Henri).
Perret (Louis).
Pignard (René).
Pinault (Louis).
Pipet (Claude).
Piquereau (Michel).
Pollisse (Lionel).
Pons (Lucien).
Pontier (Jean-Philippe).
Praud (René).
Proute (Bernard).
Mlle Rachail (Brigitte).
MM. Raoult (Raymond).
Ratsimandresy (Claude).
MM. Ravel (André).
Rayne (Lucien).
Regnauld (Jean-Claude).
Rehby (Alain).
René (Jacques).
Ricard (Jean-Pierre).
Rizet (Jean-Pierre).
Robin (Bernard).
Rolland (Jean-Paul).
Rousseau (Alain).
Sachot (Bernard).
Salingardes (François).
de Saulce-Latour (Alain).
Schultheuss (Jean-Paul).
Segard (Bertrand).
Simonot (R.-Claude).
Soumeillant (Roland).
Souques (J.-C.).
Spillmann (André).
Stern (Bernard).
Tissandier (Henri).
Tornier (Jean-Paul).
Traore (Fernand).
Trevidic (Bernard).
Truchot (Hervé).
Valantin (Jean).
Vallée (Alain).
Valle-Ferrer (Marcel).
Mlle Vallot (Françoise).
MM. Varret (Jacques).
Vaslin (François).
Verger (Jean-Michel).
Vergnes (Jean-Claude).
Vergnoux (François).
Veyrat (Claude).
Vial (Jean).
Vigouroux (André).
Vimond (Jany).
Vincent (Claude).
Wilmet (Bernard).
Witte (Jacques).
Konate Ibrahim.
Rakotoarivony (Joël).
Rakoto-Rabevazaha (Jacques).
Rakotobe Balako.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Agrément d'experts pour la visite des générateurs de vapeur ou d'eau chaude.

Le ministre de l'industrie,

Vu le décret n° 49-575 du 22 avril 1949, modifié par le décret n° 57-84 du 25 janvier 1957, pour l'application de la loi n° 48-400 du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie ;

Vu l'avis du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie,

Arrête :

Art. 1er. — Sont agréés pour les visites d'installations thermiques prévues par les décrets susvisés les experts suivants :

M. Lexa, ingénieur à Nancy, étant entendu que son activité en tant qu'expert s'étendra notamment aux usines de la Compagnie de Pont-à-Mousson.

M. Maurice Berger, ingénieur civil des mines.

M. Pierre Hubert, ancien sous-chef de dépôt à la S. N. C. F.

Art. 2. — Les agréments ci-dessus sont valables pour une durée de trois ans à partir de la date du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 juillet 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Service des instruments de mesure.

Par arrêté en date du 11 juillet 1961, M. Senes (Jules), ingénieur hors classe des instruments de mesure à Toulouse, est chargé de la direction de la 8e circonscription métrologique à Toulouse, à compter du 1er août 1961.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Habitations à loyer modéré.

Par arrêté du 27 juin 1961, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale, dont le siège social est situé 46, rue du Président-Herriot, à Lyon (2e) (Rhône).

Par arrêté du 27 juin 1961, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la société coopérative d'habitations à loyer modéré des Landes Le Logis landais, dont le siège social est situé à Aire-sur-l'Adour (hôtel de ville) (Landes).

Associations syndicales de reconstruction.

Par arrêté du 8 juillet 1961, l'association syndicale de reconstruction de Zuydcoote (Nord) est dissoute.
Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Guimbert (Daniel) en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Zuydcoote.

Par arrêté du 8 juillet 1961, l'association syndicale de reconstruction de Breil-sur-Roya (Alpes-Maritimes) est dissoute.
Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Couturier (Michel) en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Breil-sur-Roya.
La liquidation de l'association syndicale de reconstruction de Breil-sur-Roya sera assurée, sous le contrôle du directeur départemental de la construction, directeur du centre de règlement des dommages de guerre à Marseille, par M. Couturier (Michel), ingénieur principal titulaire à la direction départementale de la construction des Alpes-Maritimes. M. Couturier sera investi à cet effet des pouvoirs les plus étendus, notamment de ceux prévus à l'article 37 du décret n° 59-452 du 21 mars 1959.

Par arrêté du 8 juillet 1961, l'association syndicale de reconstruction de Montmédy (Meuse) est dissoute.
Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Kuntz (Alfred) en qualité de commissaire intérimaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Montmédy.

Par arrêté du 8 juillet 1961, l'association syndicale de reconstruction de Woimbey (Meuse) est dissoute.
Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Kuntz (Alfred) en qualité de commissaire intérimaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Woimbey.

Par arrêté du 8 juillet 1961, l'association syndicale de reconstruction de Stainville (Meuse) est dissoute.
Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Dupland (Marcel) en qualité de commissaire intérimaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Stainville.
La liquidation de l'association syndicale de reconstruction de Stainville sera assurée, sous le contrôle du directeur départemental de la construction à Metz, par M. Legrand (Jacques), reviseur titulaire. M. Legrand sera investi à cet effet des pouvoirs les plus étendus, notamment de ceux prévus à l'article 37 du décret n° 59-452 du 21 mars 1959.

Par arrêté du 8 juillet 1961, l'association syndicale de reconstruction de Triaucourt (Meuse) est dissoute.
Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Dupland (Marcel) en qualité de commissaire intérimaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Triaucourt.

Par arrêté du 8 juillet 1961, l'association syndicale de reconstruction de Ville-sur-Cousances (Meuse) est dissoute.
Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Dupland (Marcel) en qualité de commissaire intérimaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Vjlle-sur-Cousances.

Par arrêté du 8 juillet 1961, l'association syndicale de reconstruction de Formerie (Oise) est dissoute.
Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Chaume (Henri) en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Formerie.
La liquidation de l'association syndicale de reconstruction de Formerie sera assurée, sous le contrôle du délégué général, directeur des services départementaux de la construction de l'Oise, par M. Chaume (Henri). M. Chaume sera investi à cet effet des pouvoirs les plus étendus, notamment de ceux prévus à l'article 37 du décret n° 59-452 du 21 mars 1959.

Par arrêté du 8 juillet 1961, l'association syndicale de reconstruction de Solesmes (Nord) est dissoute.
Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Soots (Paul) en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Solesmes.

Par arrêté du 10 juillet 1961, l'association syndicale de reconstruction de Sospel (Alpes-Maritimes) est dissoute.
Il est mis fin aux fonctions exercées par M. Couturier (Michel) en qualité de commissaire auprès de l'association syndicale de reconstruction de Sospel.
La liquidation de l'association syndicale de reconstruction de Sospel sera assurée, sous le contrôle du directeur départemental de la construction, directeur du centre de règlement des dommages de guerre à Marseille, par M. Couturier (Michel), ingénieur principal titulaire à la direction départementale de la construction des Alpes-Maritimes. M. Couturier sera investi à cet effet des pouvoirs les plus étendus, notamment de ceux prévus à l'article 37 du décret n° 59-452 du 21 mars 1959.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET 2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Obsèques d'un député.

Mmes et MM. les députés sont informés que la cérémonie organisée pour les obsèques de M. Marcel Pouvanaa Oopa, décédé le 14 juillet 1961, aura lieu à l'aérogare d'Orly le samedi 22 juillet 1961, à seize heures (salon d'honneur).

Déchéance d'un député.

Il résulte d'une décision du Conseil constitutionnel en date du 18 juillet 1961, notifiée à M. le président de l'Assemblée nationale, que la déchéance de plein droit de M. Lagaillarde de sa qualité de député de la 1re circonscription des départements d'Algérie est constatée à compter du 5 mai 1961.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 19 *juillet* 1961.

Présents. — M. Albert-Sorel (Jean), Mme Ayme de La Chevrelière, MM. Baudis, Blin, Boscher, Bosson, Bourgeois (Pierre), Brocas, Caillemer, Chibi (Abdelbaki), Conte (Arthur), Crucis, David (Jean-Paul), Douzans, Faulquier, Filliol, Garraud, Habib-Deloncle, Hostache, Lefèvre d'Ormesson, Lopez, Malène (de La), Mollet (Guy), Moulin, Muller, Peyrefitte, Pinoteau, Raphaël-Leygues, Ribière (René), Roclore, Sagette, Schumann (Maurice), Simonnet, Szigeti, Vendroux, Viallet.

Excusés. — MM. Abdesselam, Bettencourt, Dronne, Jamot, Jarrosson, Mondon, Montagne (Rémy), Seitlinger.

Commission de la défense nationale et des forces armées.

Séance du mercredi 19 *juillet* 1961.

Présents. — MM. Aillières (d'), Belabed (Slimane), Benelkadi (Benalia), Benhalla (Khelil), Bergasse, Bouhadjera (Belaïd), Bourgoin, Bourgund, Brugerolle, Buot (Henri), Cachat, Colinet, Colonna (Henri), Davoust, Delbecque, Deramchi (Mustapha), Deshors, Dutheil, Forest, François-Valentin, Frédéric-Dupont, Fric (Guy), Fulchiron, Guitton

(Antoine), Hémain, Ioualalen (Ahcène), Jarrot, Lacoste-Lareymondie (de), Leduc (René), Le Montagner, Le Theule, Luciani, Miriot, Montesquiou (de), Pavot, Poutier, Renucci, Rieunaud, Saïdi (Berrezoug), Tebib (Abdallah), Thomazo, Mme Thome-Patenôtre, MM. Vignau, Villeneuve (de).

Excusés. — MM. Baylot, Bignon, Canat, Diet, Drouot-L'Hermine, Fabre (Henri), Gernez, Halbout, Hassani (Nourredine), Khorsi (Sadok), Longequeue, Maloum (Hafid), Marquaire, Philippe, de Pierrebourg, Schmitt (René), Voilquin.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Séance du mardi 18 juillet 1961.

Présents. — MM. Battesti, Bourne, Carous, Cheikh (Mohamed Saïd), Coste-Floret (Paul), Dejean, Delachenal, Delrez, Durand, Gouled (Hassan), Guillain, Hénault, Hoguet, Laurelli, Lavigne, Le Douarec, Legaret, Maziol, Mignot, Palmero, Pleven (René), Portolano, Raymond-Clergue, Ripert, Salado, Sammarcelli, Var.

Excusés. — MM. Barrot (Noël), Bricout, Dubuis, Fanton, Jacquet (Michel), Legendre, Moras, Pic, Pigeot, Sahnouni (Brahim), Terré, Vinciguerra, Zeghouf (Mohamed).

Commission de la production et des échanges.

Séance du mercredi 19 juillet 1961.

Présents — MM. Bécue, Bégouin (André), Boscary-Monsservin, Boulet, Boulin, Bréchard, Buron (Gilbert), Catalifaud, Charpentier, Chopin, Clamens, Collette, Commenay, Coudray, Damette, Danilo, Delaporte, Denis (Bertrand), Derancy, Desouches, Dolez, Duchesne, Dufour, Dumortier, Evrard (Just), Fouchier, Gauthier, Godefroy, Gracia (de), Grandmaison (de), Grasset-Morel, Grussenmeyer, Halgouët (du), Janvier, Japiot, Kaspereit, Lainé (Jean), Lapeyrusse, Le Bault de La Morinière, Lemaire, Lux, Maillot, Marchetti, Mazurier, Méhaignerie, Montel (Eugène), Moore, Orvoen, Padovani, Pezé, Pillet, Pinvidic, Poudevigne, Poulpiquet (de), Privet, Rousselot, Sainte-Marie (de), Sesmaisons (de), Sourbet, Turc (Jean), Turroques, Valabrègue, Wagner, Ziller.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. André Vidal et de Villeneuve, auteurs d'amendements.

Excusés. — MM. Charié, Deviq, Kaddari (Djilali), Lalle, Malsias, Mocquiaux, Renouard.

Modification à la liste des députés n'appartenant à aucun groupe.

(42 au lieu de 43.)

Supprimer le nom de M. Lagaillarde.

Convocation de commissions.

La **commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République** se réunira le vendredi 21 juillet 1961, à neuf heures trente (7e bureau) :

I. — Examen de textes en navette.

II. — Rapport de M. Mignot sur le projet de loi (n° 1185) relatif aux locations nouvelles de locaux à usage commercial ou artisanal et à la construction de tels locaux.

III. — Décision sur l'envoi éventuel d'une mission dans certains départements et territoires d'outre-mer.

IV. — Désignation de trois représentants de l'Assemblée nationale au sein de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires.

La **commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris** se réunira le jeudi 20 juillet 1961, à dix heures (local de la commission n° 250) :

I. — Nomination du bureau.

II. — Examen du texte transmis par le Gouvernement.

Convocations rectifiées.

La réunion de la **commission des affaires culturelles, familiales et sociales** suspendue le mercredi 19 juillet, sera reprise le jeudi 20 juillet 1961, à dix heures, salle Colbert, avec l'ordre du jour suivant :

I. — Suite de l'examen du rapport de M. Jean Debray sur les propositions de loi (n°s 1214 et 1272) de MM. Abdesselam et Lolive (plafond de cotisation à la sécurité sociale).

II. — Examen des amendements déposés aux textes inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

III. — Eventuellement, rapports en navette.

La réunion de la **commission de la défense nationale et des forces armées** prévue pour le jeudi 20 juillet 1961, à dix heures, aura lieu le même jour, à onze heures.

La **commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République** se réunira le jeudi 20 juillet 1961, à onze heures (local du 7e bureau), avec l'ordre du jour suivant :

Audition de M. Frey, ministre de l'intérieur, sur les problèmes relevant de son ministère.

Communication faite à l'Assemblée par le Conseil constitutionnel.

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
SUR UNE REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

(Application de l'article 40 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.)

Décision n° 61-234 du 18 juillet 1961.

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu l'ordonnance du 13 octobre 1958 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu la requête présentée par le sieur Pierre Simon, demeurant 8, rue Corot, à Paris (16e), ladite requête enregistrée le 20 juin 1961 au secrétariat du Conseil constitutionnel et tendant à ce qu'il plaise au Conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé les 4 et 11 juin 1961 dans la 7e circonscription du département de la Seine pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu les observations en défense présentées par le sieur Gabriel Kaspereit, député, lesdites observations enregistrées le 3 juillet 1961 au secrétariat du Conseil constitutionnel ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Ouï le rapporteur en son rapport ;

Considérant que, pour demander l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé les 4 et 11 juin 1961 dans la 7e circonscription du département de la Seine pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale, le requérant soutient que le sieur Kaspereit, candidat proclamé élu, aurait, notamment en ce qui concerne l'affichage, utilisé des moyens de propagande irréguliers ; qu'à l'appui de cette allégation, comme de celle touchant l'origine éventuelle des fonds qui auraient servi à financer la propagande du candidat élu, le sieur Simon n'apporte aucun commencement de preuve et que ces allégations ne sont corroborées par aucune des pièces du dossier ; que dès lors, et sans qu'il y ait lieu de prescrire l'enquête sollicitée par le requérant, compte tenu au surplus de l'important écart existant entre les nombres de suffrages respectivement obtenus par le sieur Kaspereit et par les autres candidats, la requête susvisée ne saurait être accueillie,

Décide :

Art. 1er. — La requête susvisée du sieur Simon est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil dans sa séance du 18 juillet 1961.

SENAT

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET 2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Ordre du jour du jeudi 20 juillet 1961.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite et fin de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1961, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 308 et 310 (1960-1961). — M. Marcel Pellenc rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; avis de la commission des affaires économiques et du plan. — MM. René Blondelle, Marc Pauzet, Amédée Bouquerel, Jean Errecart et Joseph Yvon, rapporteurs ; avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — M. le général Jean Ganeval, rapporteur.]

A quinze heures trente. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 815, 832 et 866 du code civil, les articles 807 et 808 du code rural et certaines dispositions fiscales. [N°s 281 et 309 (1960-1961). — M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur ; avis de la commission des affaires économiques et du plan. — M. Octave Bajeux, rapporteur.]

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection des animaux. [N°s 312 et 322 (1960-1961). — M. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la constitution de l'état civil des Français des départements algériens et des départements des Oasis et de la Saoura, qui ont conservé leur statut personnel israélite, et à leur accession au statut civil de droit commun. [N°s 307 et 321 (1960-1961). — M. Abel-Durand, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

4. — Discussion éventuelle de textes en navette.

Documents mis en distribution le jeudi 20 juillet 1961.

N° 317. — Rapport de M. Jean Bertaud (au nom de la commission des affaires économiques et du plan) sur le projet de loi relatif au régime de la production et de la distribution de l'énergie dans le département de la Martinique.

N° 320. — Rapport de M. Modeste Zussy (au nom de la commission de législation) sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, rendant applicables aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'ordonnance n° 58-1371 du 29 décembre 1958 sur la protection des installations d'importance vitale.

N° 321. — Rapport de M. Abel-Durand (au nom de la commission de la législation) sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la constitution de l'état civil des Français des départements algériens et des départements des Oasis et de la Saoura, qui ont conservé leur statut personnel israélite, et à leur accession au statut civil de droit commun.

N° 322. — Rapport de M. Pierre Marcilhacy (au nom de la commission de législation) sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection des animaux.

N° 323. — Projet de loi constitutionnelle, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture, portant modification des dispositions de l'article 28 de la Constitution (renvoyé à la commission de législation).

N° 324. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux dates des élections cantonales et des élections municipales (renvoyé à la commission de législation).

N° 325. — Projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en première lecture, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer (renvoyé à la commission de législation).

Décès d'un sénateur.

M. le président du Sénat a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. Benaïssa Sassi, sénateur de Mostaganem-Tiaret, survenu le 18 juillet 1961.

Commission des affaires économiques et du plan.

Séance du mercredi 19 *juillet* 1961.

Présents. — MM. Louis André, Octave Bajeux, Joseph Beaujannot, Jean Bertaud, Albert Boucher, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Henri Cornat, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Henri Desseigne, Baptiste Dufeu, Emile Durieux, René Enjalbert, Jacques Gadoin, Eugène Jamain, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Paul Mistral, Charles Naveau, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Etienne Restat, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Charles Suran, René Toribio, Pierre de Villoutreys.

Ont délégué leur vote. — MM. Guy Pascaud à M. Etienne Restat, Emile Vanrullen à M. Emile Durieux.

Excusés. — MM. Jean Bène, Auguste-François Billiemaz, René Blondelle, Léon David, Jean Deguise, Hector Dubois, Jean Errecart, Jean de Geoffre, Yves Hamon, René Jager, Charles Laurent-Thouverey, Robert Liot, Raymond Pinchard, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jacques Verneuil, Joseph Yvon.

En congé. — MM. Emile Claparède, Alfred Dehé, Jean Lacaze.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Séance du mercredi 19 *juillet* 1961.

Présents. — MM. Maurice Bayrou, Jean Brajeux, le général Ganeval, Georges Guille, Marcel Lemaire, Pierre Métayer, Roger Morève, Henri Parisot, Jean Péridier, le général Petit, Vincent Rotinat.

Ont délégué leur vote. — M. le général Antoine Béthouart à M. Jean Lecanuet, M. Jacques Ménard à M. de Nicolaÿ.

Excusés. — MM. Marcel Boulangé, Roger Carcassonne, Gaston Defferre.

En congé. — MM. Claude Dumont, Edgard Pisani.

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 19 *juillet* 1961.

Présents. — MM. Clément Balestra, Benali Brahim, Boukikaz Ahmed, Joseph Brayard, Martial Brousse, André Chazalon, Hubert Durand, Jean Fichoux, Jean-Louis Fournier, Jacques Henriet, Roger Lagrange, Bernard Lemarié, Paul Levêque, Roger Menu, André Méric, Léon Messaud, Charles Sinsout, Robert Soudant, Yanat Mouloud.

Excusés. — M. Emile Aubert, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Francis Dassaud, Paul Guillaumot, Marcel Lambert, Francis Le Basser.

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Séance du mercredi 19 *juillet* 1961.

Présents. — MM. André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, Yvon Coudé du Foresto, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Marcel Pellenc, Hector Peschaud, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Alex Roubert, Jacques Soufflet.

Ont délégué leur vote. — MM. Gustave Alric à M. Paul Driant, Julien Brunhes à M. Roger Lachèvre.

Excusés. — MM. André Maroselli, Georges Marrane, Jacques Masteau, Joseph Raybaud.

En congé. — M. Georges Portmann.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Séance du mercredi 19 *juillet* 1961.

Présents. — MM. Abel-Durand, Youssef Achour, Paul Baratgin, Raymond Bonnefous, Robert Bouvard, Marcel Champeix, Adolphe Chauvin, Jacques Delalande, Emile Dubois, Pierre Fastinger, André Fosset, Jean Geoffroy, Emile Hugues, Paul-Jacques Kalb, Pierre Marcilhacy, Marcel Molle, Gabriel Montpied, Louis Namy, Jean Nayrou, Marcel Prélot, Etienne Rabouin, Jean-Paul de Rocca-Serra, Abdelkrim Sadi, Fernand Verdeille, Jean-Louis Vigier, Modeste Zussy.

Excusés. — MM. Georges Boulanger, Louis Courroy, Léon Jozeau-Marigné, Pierre de La Gontrie, Waldeck L'Huillier.

Nomination des représentants du Sénat à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris restant en discussion.

(Application de l'article 45 de la Constitution et de l'article 12 du règlement.)

Au cours de sa séance du 19 juillet 1961, le Sénat a élu ses représentants à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris restant en discussion.

Ont été élus :

Membres titulaires : MM. Bouquerel, Chauvin, Fosset, Lachèvre, Masteau, Montpied, Zussy.

Membres suppléants : MM. Baratgin, Bouvard, Courrière, Dailly, Emile Dubois, Fastinger, Soufflet.

Modification aux listes des membres des groupes.

GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement.

(4 membres au lieu de 5.)

Supprimer le nom de M. Benaïssa Sassi.

Convocation de commission.

La *commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale* se réunira le vendredi 21 juillet 1961, à dix heures (salle n° 207) :

I. — Examen en deuxième lecture du projet de loi (n° 1317 A. N.) relatif à la lutte contre les pollutions atmosphériques. — M. Marcilhacy, rapporteur.

II. — Examens éventuels des textes en navette.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement (vice-présidents du Sénat, présidents des commissions permanentes et présidents des groupes) est convoquée par M. le président pour le jeudi 20 juillet 1961, à quatorze heures trente, au local n° 213.

Réunion de commission du jeudi 20 juillet 1961.

Commission des lois, à onze heures. — Salle n° 207.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris.

Nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire.

Dans sa deuxième séance du 19 juillet 1961, l'Assemblée nationale a nommé :

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Fanton.	MM. Gabelle (Pierre).
Jacquet (Marc).	Junot.
Mazurier.	Lacroix.
Mignot.	Maziol.
Quinson.	Palmero.
Sammarcelli.	Privet.
Wagner.	Vaschetti.

A la suite des nominations effectuées par le Sénat et par l'Assemblée nationale dans leurs séances du mercredi 19 juillet 1961, cette commission est ainsi composée :

Sénateurs.	*Députés.*
Titulaires.	Titulaires.
MM. Bouquerel.	MM. Fanton.
Chauvin.	Jacquet (Marc).
Fosset.	Mazurier.
Lachèvre.	Mignot.
Masteau.	Quinson.
Montpied.	Sammarcelli.
Zussy.	Wagner.
Suppléants.	Suppléants.
MM. Baratgin.	MM. Gabelle (Pierre).
Bouvard.	Junot.
Courrière.	Lacroix.
Dailly.	Maziol.
Dubois (Emile).	Palmero.
Fastinger.	Privet.
Soufflet.	Vaschetti.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Ordre du jour du mardi 25 juillet 1961, à quinze heures trente.

1. — Problèmes posés par la réintégration des Français d'outre-mer dans la communauté nationale :

Rapport et projet d'avis présentés par M. le professeur de Vernejoul au nom de la commission temporaire constituée pour cette étude.

2. — Problèmes de la balance des paiements :

Rapport et projet d'avis présentés par M. Byé au nom de la section de l'expansion économique extérieure.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des postes et télécommunications.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs féminins.

Un concours pour le recrutement de cinq cents contrôleurs féminins est ouvert par l'administration des postes et télécommunications les 9 et 10 octobre 1961.

Ce concours comprend les épreuves suivantes :

Epreuves obligatoires.

Composition française, mathématiques, physique, géographie.

Epreuves facultatives.

Langue vivante étrangère, droit public.

Cinquante places sont réservées aux Français musulmans d'Algérie, qui bénéficient d'épreuves facultatives spéciales et d'un recul de cinq ans de la limite d'âge supérieure.

Le concours est ouvert aux candidates titulaires de la première partie du baccalauréat ou d'un des diplômes admis en dispense.

Les candidates doivent être âgées, au 1er janvier 1961, de dix-huit ans au moins et de vingt-six ans au plus. La limite d'âge supérieure peut être reculée éventuellement, jusqu'au maximum de quarante ans, d'un temps égal à celui des services accomplis dans les formations militaires féminines et, pour les mères de famille mariées ou veuves, d'un an par enfant à charge.

Les candidates recueilleront toutes indications utiles auprès des directions des P. T. T., qui leur fourniront gratuitement sur demande le programme détaillé des épreuves et leur indiqueront les diplômes admis en dispense de la première partie du baccalauréat.

Les demandes de participation à ce concours de contrôleur féminin doivent être transmises à la direction des P. T. T. au chef-lieu du département le plus tôt possible, et au plus tard le 7 septembre 1961, date de clôture des inscriptions.

Dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, s'adresser à la direction régionale des services postaux, 140, boulevard du Montparnasse, Paris (14e).

MINISTERE DES FINANCES

LOTERIE

Le tirage de la vingt-huitième tranche de la loterie nationale a eu lieu à

Ce tirage a désigné comme gagnants les billets

Nombre de lots	Terminaisons	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)	Nombre de lots	Terminaisons	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
80.000	*1*	30 NF	30 NF	80	*9.711*	500 NF.	530 NF.
80.000	*7*	30 NF	30 NF	80	*7.250*	500 NF.	500 NF.
8.000	*34*	60 NF	60 NF.	80	*8.860*	500 NF.	560 NF.
8.000	*60*	60 NF	60 NF.	80	*1.154*	500 NF.	500 NF.
8.000	*58*	60 NF	60 NF.	80	*8.774*	500 NF.	500 NF.
8.000	*01*	60 NF.	90 NF.	80	*2.967*	500 NF.	530 NF.
8.000	*64*	60 NF	60 NF.	80	*4.484*	500 NF.	500 NF.
800	*859*	120 NF	120 NF.	80	*7.399*	500 NF.	500 NF.
800	*814*	120 NF.	120 NF.	80	*4.431*	500 NF.	730 NF.
800	*948*	120 NF	120 NF	80	*4.323*	500 NF.	500 NF.
800	*247*	120 NF	150 NF.	80	*3.139*	800 NF.	800 NF.
800	*635*	120 NF	120 NF.	80	*6.541*	800 NF.	830 NF.
800	*431*	200 NF.	230 NF.	80	*0.779*	800 NF	800 NF.
800	*830*	250 NF.	250 NF.	80	*5.673*	800 NF	800 NF.
800	*823*	250 NF.	250 NF.	80	*0.787*	1.000 NF.	1.030 NF.

Nombre de lots	Le billet portant le numéro :	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
1	*45.863* gagne dans le groupe **8**	50.000 NF.	50.000 NF.
1	*53.210* gagne dans le groupe **7**	50.000 NF.	50.000 NF.
1	*43.752* gagne dans le groupe **2**	100.000 NF.	100.000 NF.
1	*43.359* gagne dans le groupe **2**	400.000 NF.	400.000 NF.
1	*24.682* gagne dans le groupe **3**	1.000.000 NF.	1.000.000 NF.

AU TOTAL : 207.856 LOTS, DONT 99 EGAUX

(1) Dans cette colonne figure le montant des lots déterminés par le tirage sans qu'il soit fait etat des cumuls éventuels.
(2) Les sommes indiquées dans cette colonne en regard des finales ou numéros gagnants représentent, en cas de cumul, le total des

Le prochain tirage (vingt-neuvième tranche 1961) aura lieu

ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NATIONALE

Guérande (Loire-Atlantique) le mercredi 19 juillet 1961, à vingt heures quinze.

portant les terminaisons de numéros et numéros ci-après :

Nombre de lots	Numéros	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)	Nombre de lots	Numéros	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
8	86.340	2.000 NF.	2.000 NF.	8	95.134	6.000 NF.	6.060 NF.
8	10.611	2.000 NF.	2.030 NF	8	16.514	6.000 NF.	6.000 NF.
8	78.464	2.000 NF.	2.060 NF.	8	93.187	8.000 NF.	8.030 NF.
8	93.914	2.000 NF.	2.000 NF.	8	57.733	8.000 NF.	8.000 NF.
8	12.316	2.000 NF.	2.000 NF.	8	87.121	10.000 NF.	10.030 NF.
8	33.611	4.500 NF	4.530 NF	8	31.086	10.000 NF.	10.000 NF.
8	60.816	4.500 NF.	4.500 NF.	8	59.463	10.000 NF.	10.000 NF.
8	31.098	4.500 NF.	4.500 NF.	8	66.398	10.000 NF.	10.000 NF.
8	89.545	4.500 NF	4.500 NF.	8	31.433	10.000 NF.	10.000 NF.
8	64.993	4.500 NF	4.500 NF	8	58.895	10.000 NF.	10.000 NF.
8	70.055	6.000 NF.	6.000 NF.	8	68.041	10.000 NF.	10.030 NF.
8	43.322	6.000 NF.	6.000 NF.	8	61.476	10.000 NF.	10.000 NF.
8	84.285	6.000 NF.	6.000 NF.	8	19.411	10.000 NF.	10.030 NF.
				8	99.735	10.000 NF.	10.000 NF.

Nombre de lots	Les billets portant le numéro :	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
7	45.863 gagnent dans les autres groupes.....	1.500 NF.	1.500 NF.
7	53.210 gagnent dans les autres groupes.....	1.500 NF.	1.500 NF.
7	43.752 gagnent dans les autres groupes.....	3.000 NF.	3.000 NF.
7	43.359 gagnent dans les autres groupes.....	12.000 NF.	12.000 NF.
7	24.682 gagnent dans les autres groupes.....	50.000 NF.	50.000 NF.

OU SUPERIEURS A 10.000 NF.

différents lots attribués à ces finales ou numéros. Donc, une seule ligne et une seule somme à lire par billet gagnant.

le mercredi 26 juillet 1961 à Baugé (Maine-et-Loire).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la vingt-cinquième semaine (du 17 juin au 23 juin 1961).** (En nouveaux francs.)

NATURE DU TRAFIC	1961 — Recettes évaluées	1960 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1961 — En valeur absolue	1961 — Pourcentage	1960 — En valeur absolue.	1960 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	42.682.190	41.768.387	913.803	2,2	»	»
Bagages	747.430	661.413	86.017	13	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	5.243.120	4.837.891	405.229	8,4	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	83.517.460	74.559.410	8.958.050	12	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français....	132.190.200	121.827.101	10.363.099	8,5	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 23 juin 1961.** (En nouveaux francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 mai 1961	RECETTES évaluées du 1er juin au 23 juin 1961	TOTAL des recettes du 1er janvier au 23 juin 1961	RECETTES comptables du 1er janvier au 23 juin 1960	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1961 — En valeur absolue	1961 — Pourcentage	1960 — En valeur absolue	1960 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	683.939.631	132.514.820	816.454.451	751.090.008	65.364.443	8,7	»	»
Bagages	10.281.035	2.329.880	12.610.915	11.730.009	880.906	7,5	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	111.895.249	17.299.010	129.194.259	118.213.809	10.980.450	9,3	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	1.717.031.142	278.175.140	1.995.209.282	1.835.635.871	159.573.411	8,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français....	2.523.150.057	430.318.850	2.953.468.907	2.716.669.697	236.799.210	8,7	»	»

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels* HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse.	PAYS	DEVISES	PARITÉ	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 19 juillet 1961.	
4,90025	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,90025	4,9000
4,7565	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,7595	4,7535
2,310	Côte française des Somalis.....	100 francs Djibouti.	2,30261	2,2625	2,3430	2,310	.....
39,17	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
123,145	Allemagne occidentale.....	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	123,140	123,090
18,997	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	18,997	18,987
9,8490	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8450	9,8400
70,755	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	70,705	70,650
13,6615	Grande-Bretagne.....	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,6540	13,6475
7,8985	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,8985	7,8930
68,380	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,360	68,300
136,405	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,390	136,330
17,025	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,025	17,005
94,915	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,915	94,860
113,575	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,570	113,520
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.

Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone : GUT 18-72 — Compte chèque postal : 1.014.00, Paris.

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE VALENTINOISE D'APPLICATIONS TEXTILES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 23, AVENUE FRANKLIN-D.-ROOSEVELT, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 54-B 4786.

Obligations 4 3/4 0/0 août 1955 de 100 NF nominal.

Echéance du 15 août 1961.

Troisième tirage effectué le 22 juin 1961 pour amortissement de 3.624 obligations.

NUMÉROS	ANNÉE DE REMBOURSEMENT
75.869 à 79.492	1961

Coupon n° 7 attaché (échéance 15 août 1962).

Les obligations désignées par le sort seront remboursées à leur montant nominal à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris (2e).

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été remboursés.

DE DIETRICH ET Ce

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.300.000 NOUVEAUX FRANCS

SIÈGE SOCIAL : NIEDERBRONN-LES-BAINS (BAS-RHIN)

R. C. : Strasbourg n° 54-B 59.

Obligations 6 1/2 0/0 1953 de 100 NF.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 2.400 obligations sorties au huitième tirage au sort du 4 juillet 1961 formant, avec les 148 obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er août 1961 ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS EXTRÊMES DES SÉRIES	ANNÉES de remboursement.	MONTANT du remboursement
		Nouveaux francs.
3.469 à 6.063	60	108,44
6.611 à 8.014	61	108,48
8.015 à 9.074	55	105,84
9.075 à 10.914	61	108,48
11.104 à 12.397	57	106,98
14.570 à 14.624	59	108,31
14.625 à 15.812	54	105,33
15.813 à 17.789	59	108,31
24.518 à 25.292	58	107,87
25.293 à 26.379	56	106,29
26.380 à 26.806	58	107,87

PIERREFITTE

Société générale d'engrais et produits chimiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40.572.000 NOUVEAUX FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 4, AVENUE VELASQUEZ, A PARIS

R. C. : Seine n° 56-B 12796.

Obligations 6 0/0 minimum août 1958 de 100 NF nominal.

Echéance du 1er août 1961.

Troisième tirage effectué le 29 juin 1961 pour amortissement de 3.538 obligations.

La liste ci-dessous comprend :

a) En caractères gras, la série sortie au troisième tirage ;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 1.217	1960	81.815 à 85.352	1961
1.218 à 4.390	1959	98.278 à 100.000	1960
4.391 à 4.801	1960		

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du troisième tirage.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1959 (1er tirage), coupon n° 2, 1er août 1960.
Remboursement 1960 (2e tirage), coupon n° 3, 1er août 1961.
Remboursement 1961 (3e tirage), coupon n° 4, 1er août 1962.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à raison de 107,50 NF (1er et 2e tirage), 112,78 NF (3e tirage), dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
Du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e) ;
De la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, 12, rue Halévy, Paris (9e) ;
Du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (1er).

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Callet (Jane-Alexandrine), demeurant 137, rue du Chemin-Vert, à Paris, agissant en qualité de tutrice légale de son fils mineur, Lezier (Guy), né le 22 octobre 1941 à Soorts-Hossegor (Landes), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de ce mineur celui de Ducas.

BILANS

MUTUELLE GÉNÉRALE FRANÇAISE ACCIDENTS

SOCIETE D'ASSURANCE A FORME MUTUELLE

FONDÉE EN 1883

ENTREPRISE NATIONALISÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Siège social : 19 et 21, Rue Chanzy, LE MANS

ÉTAT A-1. **Bilan général au 31 décembre 1960.**

ACTIF	Nouveaux francs.
Placements:	
I. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la Caisse des dépôts et consignations:	
a) Appartenant à la société	2.728.608,42
II. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	23.887.278,28
III. Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (art. 153 du décret du 30 décembre 1938):	
1. Valeurs mobilières amortissables de l'Etat français garanties par l'Etat français ou assimilées, admises sans limitation	34.650.738,28
2. Autres valeurs	14.810.800,38
IV. Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:	
1. Valeurs en représentation des engagements de la société prévus à l'article 119 du décret du 30 décembre 1938	397.018.839,48
V. Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	14.483,33
VI. Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	8.393.697,79
VII. Autres valeurs détenues par la société	7.489.825,63
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:	
a) Valeurs	3.863.867,35
b) Espèces	18.971.185,10
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	21.380,02
Créances légales sur les fonds de majoration de rentes	31.996,75
Espèces en caisse au siège social	1.161.476,92
Banques, chèques postaux	9.279.317,67
Compte courant au Trésor (art. 157 du décret du 30 décembre 1938)	19.729.982,26
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:	
a) Espèces en caisse dans les agences	6.938.668,57
b) Primes acquises à l'exercice et non émises	28.389.739,56
d) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date:	
1. Primes nettes d'impôts et de commissions (art. 160 du décret du 30 décembre 1938)	21.909.056,92
2. Impôts et commissions sur primes ci-dessus	8.143.486,63
e) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	10.196.365,44
f) Primes contentieuses	4.155.290,46
g) Autres créances sur les agents et courtiers	3.480.021,99
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	10.351.881,50
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	2.760.482,58
Réserves pour risques en cours à la charge des cessionnaires	3.543.002,24
Réserves pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires	1.641.441,71
Réserves pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires	22.976.265,53
Réserves pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires	6.949.349,06

PASSIF		Nouveaux francs.
Fonds d'établissement		15.000.000 »
Fonds de prévoyance		203.622,75
Réserve spéciale de réévaluation du bilan (immeubles exercice 1958)		13.118.234,88
Amortissement des immobilisations (art. 40 C.G.I.)		3.117.274,11
Réserve de garantie:		
a) Décrets des 30 décembre 1938 et 23 juin 1939	7.960.340,83	
b) Dommages de guerre	1.763.398,52	
		9.723.739,35
Réserve pour cautionnement		3.115.082,74
Réserve spéciale de crise (assurance caution)		75.078 »
Provision pour expansion		1.000.000 »
Engagements de la société envers les assurés: réserves techniques (art. 149, 1° du décret du 30 décembre 1938).		
1. Gestion spéciale des rentes d'accidents du travail, réassurances non déduites:		
a) Réserve mathématique (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)		50.098.320,22
b) Réserve de capitalisation		273.436,91
2. Opérations d'assurances directes, réassurances non déduites:		
a) Réserve pour risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)		71.155.878,68
b) Réserve pour sinistres restant à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)		366.119.297,82
c) Réserve mathématique (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)		31.162.852,09
d) Autres réserves techniques (évaluation des autres engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats)		5.564.338,74
3. Acceptations en réassurance, rétrocessions non déduites:		
a) Réserve pour risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)		6.410.216,11
b) Réserve pour sinistres restant à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)		24.518.775,10
c) Réserve mathématique (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)		758.781,10
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2° du décret du 30 décembre 1938):		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées		18.711.950,42
b) Dettes immédiatement exigibles		223.458,53
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3° du décret du 30 décembre 1938):		
a) Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces		1.634.509,21
b) Dépôts de garantie en valeurs mobilières		849.340,90
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société (art. 149, 5° du décret du 30 décembre 1938)		4.478.822,48
Dettes envers les agents et courtiers:		
a) Soldes de comptes créditeurs	5.443.107,88	
b) Commissions non acquises (sur primes restant à encaisser)	6.410.464,31	
c) Commissions sur primes à émettre	4.949.014,07	
d) Participations bénéficiaires différées	919,08	
e) Commissions différées sur quittances contentieuses	781.635,77	
		17.585.141,14

ACTIF (*suite*).		Nouveaux francs
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires		390.622,04
Créances diverses (débiteurs divers) :		
Avances aux employés et agents de la société	47.500 »	
Caisse de compensation allocations familiales (remboursements à recevoir)	131.619,41	
Arrérages de rentes payés d'avance	56.352,93	
Fonds de garantie automobile	133.964,17	
Autres débiteurs	2.293.194,31	2.662.630,82
Intérêts échus et non recouvrés		497.862,07
Intérêts courus et non recouvrés (sur placements figurant à l'actif pour leur valeur en capital)		7.290.416,59
Recours et sauvetages sur sinistres		7.131.473,35
Mobilier, matériel et agencement		1 »
Autres éléments d'actif immobilisé		463.332,33
Autres éléments d'actif :		
Commissions à récupérer sur primes à annuler	1.369.594,68	
Autres éléments	92.261,27	1.461.855,95
Total de l'actif		693.386.724 »

PASSIF (*suite*).		Nouveaux francs
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires, et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées :		
a) Espèces		17.363.704,87
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société		8.393.697,79
Dettes en compte-courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		5.633.031,42
Dettes en compte-courant envers les cédants et rétrocédants		2.327.530,94
Loyers et revenus perçus d'avance		4.672,14
Dettes diverses (créditeurs divers) :		
Acomptes des assurés sur quittances émises ou à émettre	752.016,46	
Autres créditeurs	621.675,24	1.373.691,70
Réserve pour annulations de primes et frais de recouvrement de primes arriérées		7.388.855,65
Autres réserves ou provisions affectées aux diverses catégories d'assurances :		
a) Frais de gestion sur primes à émettre	1.419.497,81	
b) Primes restant à céder (émises et à émettre)	640.870 »	2.060.367,81
Réserves ou provisions pour fluctuations de change sur devises étrangères		208.720,42
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif ou de passif		837.214,54
Autres éléments du passif :		
Provision de reconstitution « Dommages de guerre » :		
Dommages propres	234.249,13	
Dommages acquis	1.127.610,38	
Engagements divers non échus	1.535.226,23	2.897.085,74
Total du passif		693.386.724 »

ETAT A-2

Etat détaillé des profits et pertes de la société.

DEBIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances*		
Sinistres payés		186.697.049,46
Commissions échues		70.887.579,47
Primes cédées en réassurances		33.848.342,44
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites) :		
a) Risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)		77.566.094,79
b) Sinistres à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)		390.638.072,92
c) Autres réserves techniques (évaluation des autres engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats) :		
1. Réserve mathématique vie (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)	758.781,10	
2. Réserves diverses	5.564.338,74	6.323.119,84
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice		7.388.855,65
Autres réserves ou provisions affectées aux catégories au 31 décembre de l'exercice :		
Provision pour frais de gestion sur primes à émettre		1.419.497,81
Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs		29.020.098,10
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs		7.220.460,15
Autres éléments de débit imputables aux catégories :		
Intérêts R. M. Rétrocessions Vie	4.277,52	
Contribution à l'alimentation du fonds de garantie automobile	238.486,29	
Report des commissions sur provision pour annulations de primes	1.260.183,89	1.502.947,70
Frais généraux et impôts à la charge de la société :		
a) Frais généraux	43.606.783,02	
b) Impôts (à l'exclusion de l'impôt sur les sociétés)	2.510.006,16	
c) Allocations régime de prévoyance du personnel	3.187.534,15	49.304.323,33

CREDIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		
Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices nets d'impôts et nets d'annulations		331.262.737,96
Primes acquises à l'exercice et non émises		28.389.739,56
Part des réassureurs dans les sinistres payés		19.891.483,31
Recours et sauvetages sur sinistres		4.897.333,66
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice		35.500.680,58
Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites) :		
a) Risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)		70.645.781,74
b) Sinistres à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)		325.098.039,74
c) Autres réserves techniques (évaluation des autres engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats) :		
1. Réserve mathématique vie (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)	634.530,43	
2. Réserves diverses	4.541.264,76	5.175.795,19
Réserve pour annulations de primes et frais de recouvrement des primes arriérées du 31 décembre de l'exercice précédent		6.763.710,47
Autres réserves ou provisions affectées aux catégories au 31 décembre de l'exercice précédent :		
Report de la provision pour frais de gestion sur primes à émettre		1.245.295,28
Autres éléments de crédit imputables aux catégories :		
Commissions sur primes cédées en réassurances	6.792.573,70	
Compte de participation sur cessions	1.454.660,15	
Remboursements de capitaux constitutifs de rentes	3.096.654,34	
Acceptations vie : intérêts R. M.	24.854,51	
Commissions sur provision pour annulations de primes	1.369.594,68	12.738.337,38
Portion des frais généraux à la charge de la gestion des rentes		534.907,01

DEBIT (*suite*)		
2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion des rentes.*		
A. — GESTION SPÉCIALE DES RENTES ACCIDENTS DU TRAVAIL		
Arrérages de rentes payés		3.887.205,03
Frais généraux		315.715,62
Capitaux constitutifs sortis:		
b) Par suite de rachats, remariages ou départs à l'étranger (virement aux résultats des opérations d'assurances)		2.457.393,84
c) Par suite de revisions (virement aux résultats des opérations d'assurances)		368.093,05
d) Autres sorties (virement aux résultats des opérations d'assurances)		69.287.08
Réserves au 31 décembre de l'exercice:		
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise (réserves mathématiques)		50.098.320,22
Réserve de capitalisation		273.436,91
Autres éléments de débit imputables à la G. S. des rentes accidents du travail:		
Dépenses appareils de prothèse	44.784,21	
Dépenses cotisations assurances sociales	7.453,69	
		52.237,90
B. — GESTION DES AUTRES RENTES		
Arrérages de rentes payés		2.277.308,63
Frais généraux		219.191,39
Réserve au 31 décembre de l'exercice: valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise (réserves mathématiques)		31.162.852,09
3e PARTIE. — GESTION GÉNÉRALE		
Frais de gestion		1.517.231,39
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		271.153,49
Moins-value par estimation de valeurs		97.797,67
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		47.097,21
Pertes sur réalisation de monnaies étrangères		181.970,83
Pertes diverses		4.524,88
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes		
a) Versés		19.484.007,03
b) Dûs		14.404.529,54
Allocation spéciale à la réserve de prévoyance en faveur du personnel		1.788.607,32
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 D. 30-12-38)		348.755,17
Autres amortissements		78.031,83
Impôt sur les sociétés		45.007,70
Taxe spéciale sur réserve de réévaluation (par prélèvement sur réserve de réévaluation, art. 14, décret 2-8-1960)		730.207,96
Réserves ou provisions au 31 déembre:		
Fonds d'établissement	15.000.000 »	
Fonds de prévoyance	173.107,02	
Réserve spéciale de réévaluation du bilan	13.118.234,88	
Réserve de garantie	9.723.739,35	
Réserve pour cautionnements	3.115.082,74	
Réserve spéciale de crise	75.078 »	
Provision pour expansion	600.000 »	
Réserve pour fluctuations de change	208.720,42	
Autres réserves pour diminution éventuelle des valeurs d'actif	837.214,54	
		42.851.176,95
Autres éléments de débit:		
Intérêts sur dépôts de garantie des réassureurs	683.024,64	
Intérêts crédités aux réserves mathématiques droit commun et accept. vie	1.247.830,10	
		1.930.854,74
Total du débit		1.036.778.437,13
Excédent de l'exercice		430.515,73
		1.037.208.952,86

CREDIT (*suite*)		
2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion des rentes*		
A. — GESTION SPÉCIALE DES RENTES ACCIDENTS DU TRAVAIL		
Capitaux constitutifs de rentes virés des résultats des opérations d'assurances:		
a) A la suite de sinistres		6.666.700,03
b) A la suite de revisions		133.172,43
Revenus des valeurs affectées à la G. S. des rentes accidents du travail		3.130.808,20
Bénéfices sur réalisation des valeurs affectées à la G. S. des rentes accidents du travail		265.694,09
Plus-value par estimation des valeurs affectées à la G. S. des rentes accidents du travail		673,99
Report des réserves du 31 décembre de l'exercice précédent:		
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise (réserves mathématiques)		47.609.892,60
Réserve de capitalisation		271.812,66
Autres éléments de crédit imputables à la G. S. des rentes accidents du travail:		
Capitaux constitutifs appareils de prothèse (virement des résultats des opérations d'assurances)	290.272,11	
Capitaux constitutifs cotisation assurances sociales (virement des résultats des opérations d'assurances)	33.665,56	
		323.937,67
B. — GESTION DES AUTRES RENTES		
Capitaux constitutifs de rentes virés des résultats des opérations d'assurances		5.273.813,83
Intérêts virés de la gestion générale		1.227.253,11
Report de la réserve du 31 décembre de l'exercice précédent: valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise (réserves mathématiques)		26.731.659,45
3e PARTIE. — GESTION GÉNÉRALE		
Revenus des valeurs mobilières		16.192.248,14
Revenus des immeubles		1.690.944,91
Revenus des prêts hypothécaires		11.649,38
Revenus des autres valeurs		52.504,40
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		6.499.835,96
Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		738.634,01
Bénéfices sur réalisation de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		677,76
Plus-value par estimation de créances pour dépôt de garantie et valeurs remises aux cédants		173.034,14
Plus-value sur conversion de monnaies étrangères		46.792,99
Bénéfices sur réalisation de monnaies étrangères		26.721,17
Revenus, intérêts et bénéfices divers		697.854,29
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)		33.893.847,24
Report des réserves ou provisions du 31 décembre de l'exercice précédent:		
Fonds d'établissement	15.000.000 »	
Fonds de prévoyance	173.107,02	
Réserve spéciale de réévaluation du bilan	13.848.442,84	
Réserve de garantie	9.723.739,35	
Réserve pour cautionnements	2.980.690,22	
Réserve spéciale de crise	60.320 »	
Provision pour expansion	600.000 »	
Réserve pour fluctuations de change	209.024,64	
Autres réserves pour diminution éventuelle des valeurs d'actif	809.624,43	
		43.404.948,50
Total du crédit		1.037.208.952,86

Affectation de l'excédent de l'exercice.

Provision pour expansion	400.000 »
Fonds de prévoyance	30.515,73

ETAT A-5 **Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société (1).**

DESIGNATION DES CATEGORIES DE PLACEMENTS	VALEUR estimée selon les règles des articles 169 et 170-1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR au 31 décembre estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR figurant au bilan.
I. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société et déposées en cautionnement	2.728.608	2.797.466	2.728.608
II. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	23.887.278	26.367.556	23.887.278
III. Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation	34.650.738	38.408.674	34.650.738
b) Autres valeurs	14.810.800	14.906.595	14.810.800
Total III	49.461.538	53.315.269	49.461.538
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. Valeurs visées à l'article 154 du décret	394.497.020	463.174.971	394.497.020
C. Valeurs visées à l'article 164 du décret	2.521.818	2.499.800	2.521.818
Total IV: valeurs en représentation des engagements de la société prévus à l'article 149, décret du 30 décembre 1938	397.018.839	465.674.771	397.018.839
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 154 du décret	1.359	1.717	1.359
Valeurs de l'article 164 du décret	13.123	13.269	13.123
Total V	14.483	14.987	14.483
VI. Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société.			
a) Valeurs visées à l'article 154 du décret	7.888.384	8.253.502	8.253.502
Valeurs visées à l'article 164 du décret	141.217	140.195	140.195
Total VI	8.029.601	8.393.697	8.393.697
VII. Autres valeurs détenues par la société	7.489.825	7.489.825	7.489.825
Total général	488.630.175	564.053.575	488.994.271
Totaux partiels			
1. Valeurs de l'article 154 (IV A + V a + VI a)	402.386.765	471.430.191	402.751.883
3. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938 (I a + I b + II a + III b + IV A + IV B + IV C + V)	438.460.009	509.761.378	438.460.009
4. Total des immeubles:			
G. S. comprise	67.494.012	67.494.012	67.494.012
G. S. déduite	67.494.012	67.494.012	67.494.012
5. Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit:			
G. S. comprise	8.522.582	8.522.582	8.522.582
G. S. déduite	155.963	155.963	155.963
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues):			
G. S. comprise	387.859.360	462.918.664	387.859.360
G. S. déduite	353.827.553	425.033.126	353.827.553
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières:			
G. S. comprise	9.234.793	9.234.793	9.234.793
G. S. déduite	2.171.680	2.171.680	2.171.680
8. Total 4 + 5 + 6 + 7			
G. S. comprise (total égal au total I a + II a + III + IV + V)	473.110.748	548.170.052	473.110.748
G. S. déduite (total égal au total I a + II a + IV + V)	423.649.209	494.854.782	423.649.209

(1) Etat arrêté en nouveaux francs par suppression des centimes.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

20 juin 1961. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. **Comité des fêtes et loisirs de la commune de Lercoul.** But : organisation des fêtes et loisirs de la commune. Siège social : mairie de Lercoul.

20 juin 1961 Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Les Troubadours et ménestrels du Rouergue.** But : étudier, écrire et maintenir la musique chantée et dansée dans la région ; garder ses usages et collaborer aux travaux relatifs à l'histoire du pays. Siège social : 17, rue du 11-Novembre, à Rodez.

20 juin 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Société de retraite des conseillers municipaux de Paris.** But : assurer aux anciens conseillers une retraite proportionnelle au nombre d'années de mandat, ainsi qu'à leurs veuves, et ce à l'âge de soixante ans. Siège social : hôtel de ville, Paris.

20 juin 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Paris 13e-Alger 4e (Agha-Mustapha-Belcourt).** But : resserrer les liens d'amitié existant entre les habitants du 13e arrondissement de Paris et les habitants de la commune de Belcourt-Agha-Mustapha. Siège social : 94, rue Broca, Paris.

20 juin 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Paris 14e-la Casbah.** But : resserrer les liens d'amitié existant entre les habitants du 14e arrondissement de Paris et les habitants de la Casbah, Alger (2e). Siège social : 234, boulevard Raspail, Paris.

20 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Jeunesse et joie de Villefranche.** But : organiser et gérer les services de formation et d'éducation sociales, professionnelles et culturelles des jeunes ruraux par tous les moyens qui peuvent s'y rattacher directement ou indirectement, notamment par l'organisation de services de documentation. Siège social : chez M. Meytadier (Norbert), Villefranche-de-Lonchat (Dordogne).

20 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Centre social éducatif du Raincy, Maison des Jeunes.** But : création, gestion et développement de toutes institutions et réalisations utiles à la population du Raincy. Siège social : 63, allée du Jardin-Anglais, le Raincy (Seine-et-Oise).

20 juin 1961 Déclaration à la préfecture de la Somme. **Amiens Sporting-Club (patronné par la ville d'Amiens).** But : pratique de l'éducation physique, de tous les sports et notamment du football association. Siège social : stade Moulonguet, 122, rue Louis-Thuillier, Amiens.

20 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Société sportive de Serqueux.** But : mettre à la disposition de tous des activités éducatives et récréatives (éducation physique, intellectuelle, artistique, sociale). Siège social : mairie de Serqueux (Haute-Marne).

21 juin 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe Mesure (groupe expérimental de recherches plastiques).** But : organisation en France et à l'étranger d'expositions d'œuvres d'art non figuratives, en liaison avec l'architecture. Siège social : 14, rue Montauban, Paris.

22 juin 1961. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association d'entraide aux militaires de la Guille au Grand Trou.** But : venir en aide aux militaires du quartier. Siège social : 12, rue Victorien-Sardou, Lyon.

23 juin 1961. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Communauté des Cabanes.** But : association sans but lucratif, composée en majeure partie de jeunes vivant en communauté sur la base de l'Evangile. Siège social : aux Cabanes, sur Saint-Maurice-en-Chalençon, Saint-Sauveur-de-Montagut.

24 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Aflou. **Cercle de judo du Djebel-Amour.** But : enseignement et pratique du judo. Siège social : chez le président, à Aflou (Tiaret).

24 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association de chasse L'Indépendante de Sanilhac.** But : intensification de la production du gibier et defense des propriétés et des récoltes. Siège social : chez M. Guibourdenche, à Brison, commune de Sanilhac (Ardèche).

26 juin 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association des œuvres sociales de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer.** But : contribuer au développement et à la création d'œuvres sociales en faveur des personnels de l'O. R. S. T. O. M. Siège social : 24, rue Bayard, Paris.

26 juin 1961. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Centre d'action sociale des Vosges.** But : être un centre de liaisons, de rencontres et de documentation pour l'étude des problèmes sociaux ; former et soutenir les militants sociaux dans la diversité de leurs tâches. Siège social : 16, rue de la Préfecture, Epinal.

27 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association pétanquiste des amis du Passous.** But : pratique du jeu de boules provençal et de pétanque. Siège social : Passous-Hôtel, le Passous-Coutainville (Manche).

27 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Cercle laïque de Corancy.** But : soutenir l'école publique. Siège social : école de la Manille, à Corancy (Nièvre).

1er juillet 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association des Eurasiens.** But : développer les relations amicales entre les Eurasiens. Siège social : 4, rue Etienne-Dolet, Issy-les-Moulineaux.

3 juillet 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Amicale laïque de la Celle-Saint-Cloud.** But : prolonger et compléter l'œuvre scolaire par l'éducation populaire ; organiser loisirs et culture pour tous les âges ; resserrer les liens entre élèves et anciens élèves ; diffuser la pensée laïque et défendre ses institutions ; travailler à l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social : mairie de la Celle-Saint-Cloud.

7 juillet 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Cercle des amis de l'impressionnisme et du fauvisme à Chatou.** But : faire connaître, acquérir, recueillir, assurer la protection des souvenirs des peintres impressionnistes et fauves, ainsi que ceux des auteurs et poètes qui ont vécu dans la région de Chatou et se sont inspirés des rives et des sites de Chatou et de ses environs dans leurs œuvres ; assurer également l'organisation et la gestion éventuelle d'un musée dans l'île de Chatou, en particulier dans la Maison Fournaise. Siège social : hôtel de ville, Chatou.

7 juillet 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale du personnel de l'institut pédagogique national pour l'action culturelle et sociale.** But : organiser toutes activités sociales en faveur du personnel de l'institut pédagogique national ; contribuer à l'éducation permanente et à la promotion sociale des agents de cet établissement, favoriser ses loisirs. Siège social : 29, rue d'Ulm, Paris.

MODIFICATIONS

22 juin 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des mutilés anciens combattants et victimes de guerre de 1914 et 1939 de Colombes** transfère son siège social du 5, avenue Verrier, Colombes, au 50, rue de Bellevue, Colombes.

26 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. L'association Ski-Club bigourdan change son titre, qui devient : **Ski-Club de Bagnères - la Mongie.** Siège social : mairie de Bagnères (Hautes-Pyrénées).

30 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. L'Association sportive néréenne change son titre, qui devient : **Arts et sports Néré.** But : entretien des liens amicaux entre ses membres, venir en aide aux œuvres scolaires, maintenir les jeunes à la campagne en leur procurant des plaisirs sains et variés. Siège social : mairie de Néré (Charente-Maritime).

10 juillet 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. L'Association amicale de chasse des propriétaires de Ceriseaux change son titre, qui devient : **Groupement des propriétaires de Ceriseaux.** Siège social : chez Mme Frot, secrétaire, le Grand-Ceriseaux.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

23 mai 1961. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture du Rhône le 27 mai 1961.) **Ateneo Espanol Cervantes.** But : propager et intensifier les relations culturelles et artistiques dans le but d'ennoblir l'esprit de l'homme. Siège social : Maison de l'Europe, 16, place Bellecour, Lyon.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix